



ARCHIVED - Archiving Content

Archived Content

Information identified as archived is provided for reference, research or recordkeeping purposes. It is not subject to the Government of Canada Web Standards and has not been altered or updated since it was archived. Please contact us to request a format other than those available.

ARCHIVÉE - Contenu archivé

Contenu archivé

L'information dont il est indiqué qu'elle est archivée est fournie à des fins de référence, de recherche ou de tenue de documents. Elle n'est pas assujettie aux normes Web du gouvernement du Canada et elle n'a pas été modifiée ou mise à jour depuis son archivage. Pour obtenir cette information dans un autre format, veuillez communiquer avec nous.

This document is archival in nature and is intended for those who wish to consult archival documents made available from the collection of Public Safety Canada.

Some of these documents are available in only one official language. Translation, to be provided by Public Safety Canada, is available upon request.

Le présent document a une valeur archivistique et fait partie des documents d'archives rendus disponibles par Sécurité publique Canada à ceux qui souhaitent consulter ces documents issus de sa collection.

Certains de ces documents ne sont disponibles que dans une langue officielle. Sécurité publique Canada fournira une traduction sur demande.

Un rapport de recherche

GRC



GENDARMERIE ROYALE DU CANADA

sur les gangs des jeunes: problèmes, perspectives et priorités



Sous-direction
Recherche et Évaluation

Direction des services de police
communautaires, contractuels et autochtones



Gendarmerie royale
du Canada

Royal Canadian
Mounted Police

Canada 

Un rapport de recherche sur les gangs de jeunes : problèmes, perspectives et priorités

par

Jharna Chatterjee, Ph.D.

Sous-direction de la recherche et de l'évaluation
Direction des services de police communautaires, contractuels et autochtones
Gendarmerie royale du Canada
Ottawa

2006

Les opinions exprimées sont celles de l'auteur et ne reflètent pas nécessairement celles de la Gendarmerie royale du Canada ou du gouvernement du Canada.

Disponible sur Internet à : http://www.rcmp-grc.gc.ca/ccaps/research_eval_f.htm
Disponible sur infoweb à : infoweb.rcmp-grc.gc.ca

N° de catalogue : PS64-32/2006F-PDF
ISBN 0-662-72885-8

Tables des matières

Résumé.....	3
Introduction.....	8
Définition de « gang de jeunes ».....	9
Conclusion	68
Recommandations.....	71
Bibliographie.....	73

Résumé

Le sujet des « gangs de jeunes » est devenu une question importante qui préoccupe sérieusement de nombreuses collectivités du Canada, en particulier les services de police. Les données empiriques disponibles indiquent qu'on trouve des gangs de jeunes sur à peu près tous les continents, surtout dans les zones urbaines mais également de plus en plus dans les autres régions. Le présent document passe en revue les comptes rendus de recherche diffusés sous forme imprimée et sur l'Internet.

En raison de la diversité du phénomène des gangs, il n'existe aucune définition universellement acceptée de « gang de jeunes » dans les comptes rendus de recherche. Souvent, les termes « gangs de rue » et « gangs de jeunes » sont utilisés de façon interchangeable. Aux fins du présent document, la définition de Klein et Maxson semble être la plus acceptable, car elle englobe les aspects les plus importants d'un gang de jeunes et offre suffisamment de flexibilité pour tenir compte de la diversité du phénomène en ce qui concerne les réactions du milieu de l'application de la loi et de la collectivité. Cette définition est la suivante : « [Un gang est] tout groupe identifiable... [d'adolescents et de jeunes adultes] qui (a) sont généralement perçus comme un groupe par les résidents du quartier, (b) se considèrent eux-mêmes comme un groupe identifiable (et portent presque invariablement un nom de groupe), et (c) ont commis un nombre suffisant d'actes [illégaux] pour susciter une réaction négative des résidents du quartier et/ou des organismes d'application de la loi. [TRADUCTION] »

Des chercheurs ont identifié un certain nombre de facteurs de risque expliquant l'apparition et la survie des gangs de jeunes. Les recherches indiquent que les facteurs socio-économiques (pauvreté et chômage, désavantage réel ou perçu), familiaux (famille dysfonctionnelle, violente ou négligente), scolaires (mauvais résultats scolaires et faible attachement scolaire) et communautaires (collectivités désorganisées, touchées par la criminalité et peu sûres) qui contribuent à la marginalisation des jeunes, ainsi que les facteurs individuels et biologiques négatifs (attitudes antisociales, ETCAF, etc.) peuvent contribuer à l'apparition et à la survie des gangs de jeunes.

Les données indiquent qu'il y a à la fois des facteurs « répulsifs et attractifs » qui contribuent à la décision des jeunes d'appartenir à un gang, et ils chevauchent les facteurs de risque. Ces facteurs sont les suivants : une famille dysfonctionnelle – caractérisée par la violence et la négligence, des collectivités socialement désorganisées, de piètres résultats scolaires, l'absence de possibilités d'activités prosociales, y compris un emploi légitime, la présence de membres d'un gang dans la famille, chez les amis et/ou dans le quartier qui sont pris pour modèles, et les besoins des jeunes d'acceptation, d'amour, de discipline, de structure, d'argent, de sécurité, de protection personnelle et de drogues.

Les données scientifiques disponibles indiquent que l'âge des membres des gangs de jeunes varie grandement, de 8 ans à plus de 50 ans dans certains cas, que l'âge moyen tend à se situer entre 14 et 16 ans, qu'il y a davantage de membres masculins que féminins, et que de nombreux membres de gangs proviennent de groupes ethniques minoritaires socialement marginalisés et défavorisés. On a également remarqué récemment une tendance des gangs de jeunes à inclure des jeunes plus âgés ou de jeunes adultes.

La plupart des gangs bien établis ont tendance à avoir des codes de conduite. Ils comprennent parfois des rites d'initiation et le port de vêtements de style et de couleur particuliers. Ils utilisent les graffiti, les tatouages et un langage particulier pour s'identifier et pour déterminer leur territoire. Le prix de la non conformité peut être le châtiment corporel et même la mort.

Les membres de gangs commettent diverses infractions allant de mineures à graves, telles que : les graffiti, les cambriolages, le vol, le vandalisme, le vol de véhicules, l'incendie criminel, les agressions, les fusillades au volant d'une voiture, la vente de crack, de cocaïne en poudre, de marijuana et d'autres drogues, la violation de domicile, l'intimidation, le viol, le vol qualifié, l'utilisation d'armes à feu et l'homicide. Ils peuvent également s'adonner à des fraudes, au piratage et à la vente de films et de musique, au vol d'identité, à l'identification et à l'intimidation de témoins, et

communiquer avec d'autres membres de leur gang par téléphone cellulaire, l'Internet et des ordinateurs.

Les chercheurs pensent que l'appartenance à un gang comporte des conséquences à court terme et à long terme pour les jeunes et la collectivité. Par exemple, les risques d'arrestation, d'incarcération, de blessure ou de mort violente, l'absence de transition à une vie adulte normale comportant un emploi légitime. L'incidence sur la collectivité, le système judiciaire et le système de santé est également énorme et n'est parfois pas bien connue. Le coût financier des activités des gangs dans tous ces domaines est considérable. De plus, ces activités entraînent des coûts sociaux en possibilités perdues et en peur du crime qui entravent les activités normales des citoyens.

On ne dispose d'aucunes données empiriques concluantes indiquant un lien entre les gangs de jeunes au sein des collectivités ou entre différentes collectivités. Cependant, certains faits tendent à indiquer qu'il y a beaucoup de rivalité entre les gangs pour le contrôle des territoires de commerce de drogues illégales et que la violence est un outil couramment utilisé pour établir ce contrôle. Il semble que bien que les gangs de jeunes ne soient pas tous associés avec des groupes du crime organisé, certains (notamment les « gangs de rue ») le sont probablement. Il est également concevable que dans des gangs caractérisés par des structures fluides, certains jeunes adultes établissent des liens avec des gangs d'adultes. Une autre possibilité à laquelle il faut accorder une attention particulière est le « lavage de cerveau » et le recrutement de membres par des groupes violents, notamment à l'intérieur des prisons. Il est assez facile d'attirer des jeunes qui ont des attitudes antisociales et anti-conventionnelles et de les persuader qu'ils doivent combattre « l'injustice sociale » par tous les moyens.

La plupart des chercheurs pensent que pour la majorité des jeunes qui deviennent membres de gangs, il s'agit d'une expérience transitoire – qui dure un an ou moins. Cependant, dans certains cas, comme chez les gangs multigénérationnels ou fortement structurés, les jeunes, en particulier les membres endurcis ou de longue durée, peuvent trouver difficile de quitter le gang. Le désir de quitter un gang peut découler d'un

mûrissement naturel et du désir de mener une vie « normale » stable ou de la crainte pour sa sécurité personnelle, d'être incarcéré, du décès d'un proche par surdose de drogue, de blessures ou d'un décès. Un solide réseau de soutien et l'acquisition de compétences psychosociales sont essentiels à la réintégration réussie de ces jeunes dans la société dominante. Mais certains jeunes peuvent ne jamais abandonner le style de vie des gangs et devenir membres de gangs carcéraux au début de l'âge adulte.

La lutte au phénomène des gangs est un grand défi pour les services de police et pour la société en général. Les recherches indiquent que le phénomène des gangs est extrêmement complexe dans son origine et son fonctionnement, dans lequel les facteurs socio-économiques, psychologiques, familiaux et personnels, entre autres, poussent les jeunes à créer des gangs, à en devenir membres et à y rester. Il serait naïf de penser que le problème peut être résolu sans régler ces aspects sous-jacents. Il semble que les services de police assument le rôle logique du leadership dans les efforts de lutte contre la création des gangs de jeunes et les activités reliées aux gangs, mais en partenariat avec les collectivités, les institutions sociales comme les écoles, les universités et les églises, les travailleurs des services d'action directe, les organismes de services à la jeunesse et les conseillers auprès des jeunes et des familles. Le fondement des services de police communautaires de la GRC et les principes de justice réparatrice sont bien adaptés à un rôle de chef de file dans ce domaine, à condition de disposer de ressources suffisantes. À partir des quelques exemples disponibles, il pourrait être possible d'élaborer un système efficace de suivi des incidents reliés aux gangs qui ne soit pas fondé sur les données des infractions individuelles actuellement recueillies dans le système de déclaration uniforme de la criminalité.

Tout effort de prévention et d'intervention semble avoir pour condition de base que les programmes soient axés sur l'offre de solutions de rechange légitimes aux jeunes à risque et appartenant à des gangs pour satisfaire leurs besoins fondamentaux d'amour, de discipline, de structure, d'appartenance, de sécurité personnelle et de protection. Autrement dit, tout programme d'atténuation ou de prévention du phénomène des gangs doit comprendre du soutien et du counselling aux jeunes et à leur famille, en particulier

pour les familles et les collectivités isolées, l'éducation et la formation des jeunes pour leur permettre de gagner honnêtement leur vie, des compétences en résolution de conflits et des activités récréatives (par exemple, des programmes parascolaires) qui offrent aux jeunes une alternative de mode de vie sain et un sentiment d'estime et de respect de soi. Les programmes de lutte contre l'intimidation peuvent également contribuer à réduire le recours à la violence physique chez les enfants et les adolescents pour leur protection et leur sécurité personnelle.

Des données empiriques ont démontré que la mobilisation des collectivités est une des stratégies les plus efficaces pour lutter contre le problème des gangs. Cela implique obtenir le soutien et la pleine participation des résidents du quartier – les jeunes et les adultes, les églises et les organismes éducatifs et sociaux, les organismes d'action directe dans les collectivités urbaines et rurales, à tous les niveaux socio-économiques et dans les quartiers homogènes ou diversifiés sur le plan de la race qui sont touchés. La mobilisation et le renforcement des collectivités ainsi que le partage des ressources à la base doivent être intégrés aux stratégies de prévention à long terme dans tout programme d'atténuation du phénomène des gangs. L'intervention auprès des jeunes qui participent déjà aux activités des gangs et le ciblage des récidivistes endurcis et connus pour leurs crimes graves seront également nécessaires dans certains cas. Cependant, une évaluation approfondie et exacte du problème que pose les gangs de chaque collectivité doit être effectuée comme première étape avant la planification, l'élaboration et la mise en œuvre des stratégies appropriées. La recherche démontre également l'efficacité d'une stratégie polyvalente, à partenaires multiples, globale et équilibrée pour prévenir, réduire et affronter les problèmes liés aux gangs.

Introduction

Le sujet des « gangs de jeunes » est devenu une question importante qui préoccupe sérieusement de nombreuses collectivités du Canada, grandes et petites. Tout le monde en ressent les effets, et en particulier la police à qui on fait appel en réponse aux activités de ces gangs. Compte tenu du fondement des services communautaires de la Gendarmerie royale du Canada (GRC), la question est traitée comme un volet important de la Stratégie Jeunesse. C'est un problème pluridimensionnel qui exigera une étroite collaboration entre la police et les autres organismes de la collectivité en tentant de traiter à la fois l'aspect répressif face à la criminalité chez les jeunes et l'aspect proactif face à la victimisation des jeunes et à la prévention du crime.

Le présent rapport est fondé sur un examen des comptes rendus de recherche publiés sous forme imprimée et sur l'Internet, principalement sur les comptes rendus de recherche sur les gangs effectués aux États-Unis – en raison de leur prévalence par rapport à l'indigence relative des recherches canadiennes. Cet examen documentaire vise à mieux comprendre le phénomène des gangs de jeunes en général. Selon Delaney (2005) :

« L'intervention auprès des gangs de jeunes est une énorme entreprise. Comme nous ne comprenons pas clairement pourquoi et comment se forment les gangs de jeunes, la prévention de leur formation est problématique. Les interventions auprès des gangs sont rarement basées sur des hypothèses théoriques. Ce manque de connaissance entrave nos efforts de démantèlement des gangs existants et d'éloignement des jeunes. Les gangs se dissolvent et disparaissent pour des raisons qui sont mal comprises. Dans certaines villes, les jeunes qui deviennent membres de gangs les quittent après environ un an. Mais nous ne comprenons pas pourquoi. Les recherches futures sur les gangs de jeunes doivent porter sur la formation des gangs, les forces perturbatrices et les facteurs qui poussent les jeunes à s'éloigner des gangs. » [TRADUCTION] (Howell, 2004, p. 318).

Nous espérons qu'avec davantage de recherche, notamment dans le contexte canadien, nous pourrions améliorer la situation et nous occuper des problèmes liés aux gangs plus efficacement.

Définition de « gang de jeunes »

Il n'existe pas de définition commune du terme « gang de jeunes » acceptée par tous les chercheurs, les services de police, les écoles, les intervenants et le grand public (Howell, Moore et Egly Jr., 2002; Shelden, Tracy et Brown, 2004; CTI, 2003). Les National Youth Gang Surveys effectués depuis 1995 par le National Youth Gang Center des États-Unis, ont utilisé la définition vague de « groupe d'adolescents ou de jeunes adultes de votre secteur que vous ou d'autres personnes responsables de votre organisme ou collectivité êtes portés à identifier comme un 'gang'. » Le National Youth Gang Survey (NYGC) de 1998 a également utilisé les éléments suivants tirés des réponses aux questions de l'enquête précédente pour définir les membres d'un gang :

- (i) « portent un nom »
- (ii) « commettent des crimes ensemble »
- (iii) « ont un ou plusieurs dirigeants »
- (iv) « se tiennent ensemble »
- (v) « affichent ou portent des couleurs ou des insignes communs »
- (vi) « revendiquent un territoire »

L'Office of Juvenile Justice and Delinquency Prevention (OJJDP) indique que,

« Un gang de jeunes (comme partie d'un gang de rue) doit être défini comme un groupe dont l'âge des membres varie entre 12 et 24 ans, de taille et d'organisation variable, qui adopte un comportement violent et se caractérise par des éléments collectifs ou symboliques et souvent économiques, comme le trafic de drogue, le cambriolage, le vol qualifié et le vol de voitures. [TRADUCTION] » (citation de Pappas, 2001).

Un manuel intitulé « Project Gang-Proof » publié par le ministère de la Justice du Manitoba (2001) décrit un gang comme « Un groupe de deux personnes ou plus qui s'allient pour s'engager dans des activités illégales » (p. 4). Le manuel indique également que les gangs de rue sont généralement de nature fluide – ils se forment et changent, ils peuvent être composés de quelques membres ou d'un plus grand nombre de membres. Ils peuvent ou non avoir un leadership et une structure clairs. Cependant, on pense que la

plupart des gangs de jeunes sont des groupes hétérogènes ayant plusieurs chefs qui peuvent être remplacés rapidement au besoin.

La Fédération canadienne des municipalités (2002), en collaboration avec le Solliciteur général et le ministère de la Justice du Canada, a réagi aux perceptions d'augmentation de la violence chez les jeunes, y compris les activités des gangs, en menant un projet de recherche intitulé *La violence chez les jeunes et l'activité des gangs de jeunes : Réponses aux préoccupations communautaires*. Les chercheurs ont souligné la difficulté de définir le terme « gangs de jeunes », et proposent plutôt un continuum, fondé sur le niveau d'organisation, l'existence d'une structure hiérarchique claire, le port de vêtements de même style, les graffiti particuliers, etc., le recours à des rituels d'initiation élaborés, l'existence d'un territoire de gang reconnu, la continuité ou la longévité du groupe, la centralité de l'activité criminelle et l'utilisation de la violence par le groupe.

Le continuum qu'ils proposent commence par les groupes d'amis, faiblement organisés, sans structure hiérarchique, comprenant parfois une participation spontanée à la violence et peu de participation au crime motivé par l'appât du gain. Le milieu du continuum est constitué de gangs de jeunes criminels, fortement organisés, avec une hiérarchie définie, qui s'adonnent à une violence systématique et pour lesquels les actes criminels à but lucratif sont une activité majeure. Par conséquent, ils recommandent d'utiliser le terme « groupe ou gang de jeunes » et de situer tout groupe sur le continuum pour déterminer s'il peut être considéré comme un gang.

Mellor, MacRae, Pauls et Hornick (PESP - 2005) ont examiné les programmes et les services de lutte contre les problèmes des gangs au Canada. Ces chercheurs, à l'instar de la FCM, ont cherché à élaborer un cadre conceptuel pour classer les gangs de jeunes et ont proposé le cadre multidimensionnel en cinq parties suivant :

- i) Le type A représente un groupe d'amis partagent les mêmes intérêts, sans activités criminelles;
- ii) Le type B est principalement constitué de groupes sociaux et de bandes de jeunes ayant d'autres intérêts dans la vie, qui tirent leur pouvoir et leur statut de la taille de leur

groupe. Ils peuvent s'adonner à des activités criminelles spontanées, en tirant avantage des possibilités occasionnelles;

iii) Les gangs de type C peuvent provenir de groupes ou gangs plus importants et peuvent se former pour des fins particulières comme le vol de voitures, la violence de type justicière ou l'activité émeutière spontanée, et ils peuvent disparaître une fois que l'objectif a été atteint.

iv) Les gangs de type D, ou gangs de jeunes de rue, sont des groupes endurcis très visibles qui se forment principalement pour mener des activités criminelles à but lucratif. Ces gangs criminels adoptent une identité distincte et des codes vestimentaires et ont un « territoire » défini bien à eux;

v) Les gangs de type E sont des groupes ou des réseaux criminels d'adultes très organisés formés dans un but lucratif, économique ou financier. Ces groupes s'adonnent à des activités criminelles graves et préméditées et utilisent les jeunes pour les aider à commettre des actes particuliers pour le gang.

Une Enquête policière canadienne a été effectuée en 2002 dans le but d'évaluer l'ampleur et les caractéristiques des gangs de jeunes des collectivités canadiennes, tel qu'indiqué par des membres de services policiers de l'ensemble du pays. L'enquête a défini le terme « gang de jeunes » comme :

« Un groupe d'adolescents ou de jeunes adultes faisant partie de votre territoire, âgés de moins de 21 ans, que vous ou d'autres personnes responsables de votre service ou collectivité êtes portés à identifier ou à classer comme gang. »
[TRADUCTION] (p.1, rapport daté de 2003).

On a demandé aux répondants d'*exclure* les gangs de motards, les groupes haineux ou idéologiques, les gangs carcéraux et les autres gangs composés exclusivement d'adultes.

Klein (1995) a énoncé les différences existant entre les « gangs de rue », y compris les gangs de jeunes et les gangs de trafiquants de drogues dans le tableau suivant :

Gangs de rue

Criminalité « à la carte » polyvalente
 Grandes structures
 Liens relâchés
 Faible hiérarchie
 Rôles mal définis
 Code de loyauté
 Territoires résidentiels
 Les membres peuvent vendre des drogues
 Rivalité entre gangs
 Plus jeunes en moyenne, mais plage d'âge plus étendue

Source : p.132.

Gangs de trafiquants de drogues

Criminalité axée sur le trafic de drogues
 Petites structures
 Liens resserrés
 Hiérarchie plus centralisée
 Rôles définis par le marché
 Exigence de loyauté
 Territoires de vente
 Les membres vendent des drogues
 Contrôle de la concurrence
 Plus âgés en moyenne, mais plage d'âge plus étroite

Shelden Tracy et Brown (2004) ont présenté des définitions (p.19) de termes similaires à « gangs de rue » tels que définis par Curry et Spergel (1988) comme :

« [Un] groupe ou une collectivité de personnes qui s'adonnent à des activités illégales ou criminelles et principalement menaçantes et violentes. » [TRADUCTION]

Curry et Spergel ont également défini le terme « gang de jeunes traditionnel » comme :

« [La] section des jeunes d'un gang de rue. Le type de groupe s'occupe principalement de questions de statut, de prestige et de protection de territoire. Le gang de jeunes peut avoir un nom et un lieu, être relativement bien organisé et durer dans le temps. [II] possède souvent une hiérarchie (implicite ou explicite), des codes de conduite, des couleurs, des vêtements particuliers, des signes, des symboles, etc. [III] peut varier au fil du temps en caractéristiques d'âge, de sexe, de collectivité, de race ou d'origine ethnique ou de génération, ainsi qu'en ce qui a trait à la portée et à la nature des activités délinquantes ou criminelles » [TRADUCTION] (citation de Shelden et al., 2004).

Klein et Maxson (cités dans Shelden, Tracy et Brown, 2004) proposent une autre définition du terme :

« [Un gang est] tout groupe identifiable... [d'adolescents et de jeunes adultes] qui (a) sont généralement perçus comme un groupe par les résidents du quartier, (b) se considèrent eux-mêmes comme un groupe identifiable (et portent presque invariablement un nom de groupe), et (c) ont commis un nombre suffisant d'actes

[illégaux] pour susciter constamment une réaction négative des résidents du quartier et/ou des organismes d'application de la loi. » [TRADUCTION] (p.18).

En raison de la diversité du phénomène des gangs, il n'existe aucune définition universellement acceptée du terme « gang de jeunes » dans les comptes rendus de recherche. Souvent, les termes « gangs de rue » et « gangs de jeunes » sont utilisés de façon interchangeable. Aux fins du présent document, la définition de Klein et Maxson semble la plus acceptable, car elle englobe les aspects les plus importants (p. ex., jeune âge, stabilité relative du groupe, participation à des activités illégales et réaction négative des résidents) d'un gang et offre suffisamment de souplesse pour tenir compte de la diversité du phénomène en ce qui concerne l'application de la loi et les réactions de la collectivité. Pour des raisons pratiques, les termes « gangs de jeunes » et « gangs de rue » peuvent également être utilisés de façon interchangeable dans le présent rapport.

Caractéristiques démographiques des membres des gangs : Qui sont les membres des gangs? L'âge, le sexe, le statut socio-économique, l'origine ethnique, le statut d'immigrant et la race sont-ils reliés à l'appartenance à un gang de jeunes? Et comment?

L'âge

Par définition, les membres des « gangs de jeunes » sont jeunes – à quelques exceptions près. Cependant, les comptes rendus de recherche (p. ex., Howell, Moore et Egley, 2002) indiquent qu'aux États-Unis, un pourcentage plus élevé des membres des gangs de jeunes actuels semblent être plus âgés (18 à 24 ans) par rapport à ceux des gangs précédents. En se basant sur des données de la police de Chicago, Spergel (1995) a constaté que l'âge des membres des gangs varie de 8 à 51 ans, et a soutenu que l'appartenance à un gang se prolonge chez les jeunes adultes et dans certains cas, au-delà. Il a observé que :

«... [Le] problème de la violence extrême des gangs est dû principalement aux jeunes âgés de 15 à 24 ans, notamment vers la fin de l'adolescence. »
[TRADUCTION] (p. 42).

Une étude longitudinale sur un groupe important d'adolescents masculins et féminins à Rochester a permis de constater qu'environ 30% de ces jeunes étaient devenus membres de gangs entre l'âge de 14 et 18 ans. Cependant, la plupart d'entre eux ont indiqué avoir été dans un gang durant un an ou moins (Thornberry et al., 2004). L'Enquête policière canadienne de 2002 a indiqué qu'au niveau national, 39% des membres des gangs de jeunes sont âgés de 16 à 18 ans, et 48% sont âgés de moins de 18 ans.

Shelden, Tracy et Brown (2004) ont présenté un profil d'âge des membres de gangs. Par exemple, selon ces auteurs, il y avait à New York dans les années 60 : (a) les Tots (11 à 13 ans), (b) les Juniors (13 à 15 ans), (c) les Tims (15 à 17 ans) et (d) les Seniors (17 ans et plus). Une décennie plus tard, les groupements d'âge dans la même ville avaient changé : Baby Spades (9 à 12 ans), Young Spades (12 à 15 ans) et Black Spades (16 à 30 ans). À Philadelphie, ces dernières années, les groupes d'âge des gangs se répartissaient comme suit : Bottom-Level Midgets (12 à 14 ans), Middle Level Young Boys (14 à 17 ans) et Upper Level Old Heads (18 à 23 ans). Très souvent, les âges correspondent au type d'appartenance aux gangs, décrit par Shelden et al. (2004) comme réguliers/endurcis, périphériques/associés, temporaires, occasionnels peu liés, à risque/jeunes pré-membres, aspirants/recrues en préadolescence, vétérans habituellement dans la vingtaine ou la trentaine, et auxiliaires ayant peu de responsabilités (souvent des membres féminins). Une fiche de renseignements de l'OJJDP (février 2002) intitulée « The National Youth Gang Survey Trends From 1996 to 2000 » indique qu'en 1996, 50 % des membres des gangs de jeunes étaient âgés de moins de 18 ans; mais en 1999, 37 % des membres des gangs étaient âgés de moins de 18 ans, et 63 % étaient âgés de 18 ans ou plus – ce qui indique que dans les zones où le phénomène des gangs n'était pas récent, à tout le moins les membres endurcis étaient plus âgés.

Le sexe

On pense que les membres féminins de gangs sont de trois types : membres d'un gang indépendant, membres réguliers d'un gang mixte et membres d'un gang masculin comme

auxiliaires. Le troisième type semble être le plus courant (Shelden et. al, 2004). Les auteurs soutiennent que les filles deviennent membres de gangs pour les mêmes raisons que leurs homologues masculins, c'est-à-dire, l'appartenance, la protection, l'estime de soi et avoir une famille de substitution. Elles partagent également les mêmes facteurs relatifs aux antécédents, comme la pauvreté, des familles dysfonctionnelles et/ou violentes et l'appartenance à une minorité. Miller (2000b), dont la recherche a démontré que la présence de gangs dans le quartier, les problèmes familiaux et l'appartenance de membres de la famille à un gang sont les facteurs de risque qui contribuent à l'appartenance des jeunes femmes à un gang, appuie ces constatations. L'Enquête policière canadienne de 2002 indique que les membres de gangs de jeunes sont surtout de sexe masculin, mais qu'il y a aussi un nombre important de membres féminins. Esbensen (2000) indique que selon une enquête effectuée en 1998, les membres féminins des gangs constituent plus du tiers de tous les membres de gangs aux États-Unis.

Une étude portant sur 47 jeunes femmes latino-américaines membres de gangs dans la région de la baie de San Francisco (Hunt, Mackenzie et Joe-Laidler, 2000) indique que ces femmes ont des relations complexes avec les divers membres de leur famille : habituellement proches de leur mère et de leurs sœurs, mais distantes de leur père et de leurs frères. Un bon nombre des membres de leur famille sont alcooliques ou toxicomanes. Certaines des répondantes ont indiqué avoir été victimes de violence physique ou sexuelle de la part d'amis de leur père ou de leur beau-père et s'être enfuies ou avoir été renvoyées de la maison. La constatation la plus importante de cette étude est le chevauchement des relations avec la famille et le gang. Les auteurs ont expliqué que :

« Au départ, nous avons supposé que la famille et le gang des filles étaient deux associations distinctes et séparées, mais nous avons découvert que ces deux groupes apparemment distincts étaient intimement liés. Loin de choisir une solution de rechange totalement différente de la famille, les filles devenaient en fait membres d'un prolongement de leur famille. Elles n'abandonnaient pas l'un pour l'autre. Elles ne devenaient pas membres d'un gang en raison d'une famille dysfonctionnelle et ne cherchaient pas nécessairement à appartenir à un gang de jeunes pour se rebeller contre leur famille... le gang faisait déjà partie de leur vie quotidienne. Les gangs se trouvaient à l'école, chez le voisin, dans le parc, dans l'autobus et, fait plus important, dans leur famille. Un bon nombre de ces filles ne

sont pas devenues formellement membres d'un gang; elles fréquentaient déjà leurs semblables, des membres de la famille étendue et d'autres membres de gangs. » [TRADUCTION] (p. 20, Hunt, Mackenzie et Joe-Laidler, 2000).

Une étude transversale a examiné l'impact de la répartition par sexe des gangs de jeunes sur la structure organisationnelle des gangs et les activités des membres des gangs (Peterson, Miller et Esbensen, 2001). Les résultats basés sur les déclarations des membres masculins de gangs indiquent qu'environ 45 % appartiennent à un gang à majorité masculine, 38 % à un gang à répartition par sexe équilibrée, 16 % à un gang exclusivement masculin et 1 % à un gang à majorité féminine. Les réponses des membres féminins des gangs sont un peu différentes : 64 % se décrivent comme appartenant à un gang à répartition par sexe équilibrée, 30 % à un gang dominé par les garçons, et 13 % à un gang dominé par des filles. La plupart des membres des gangs, garçons et filles, sont âgés de 13 à 14 ans. La structure est décrite comme la plus élaborée dans les groupes à répartition par sexe équilibrée en ce qui concerne les règles particulières, les réunions régulières et l'utilisation de symboles ou de couleurs. Le niveau des activités délinquantes est le plus élevé dans les gangs à répartition par sexe équilibrée et à majorité masculine, suivi par les gangs entièrement masculins et à majorité féminine. Selon Howell, Moore et Egley (2002), les gangs mixtes sont maintenant plus courants aux États-Unis. Miller (2002a) a indiqué que les membres féminins appartiennent habituellement aux gangs dans leur adolescence, contrairement aux garçons qui demeurent dans les gangs jusqu'au début de l'âge adulte. Elle a fourni d'autres résultats de recherche qui révèlent que le taux d'appartenance aux gangs le plus élevé chez les filles se situe vers les huitième et neuvième années scolaires.

Valdez (2000) soutient que contrairement à la fin des années 80, lorsque les membres féminins des gangs jouaient habituellement un rôle de soutien, les filles sont actuellement membres de gangs au même titre que les garçons ou ont leurs propres gangs indépendants et adoptent des attitudes, des activités et des styles de vie violents très similaires à ceux de leurs homologues masculins – une constatation appuyée par Delaney (2005). Il indique que des membres féminins des gangs avaient été trouvés coupables d'une diversité de crimes comme des fusillades au volant d'une voiture, des blessures à l'arme

blanche, des meurtres, des tentatives de meurtre, des détournements de voiture, des vols qualifiés et la vente de drogues. Delaney a observé que des membres masculins de gangs utilisent souvent des membres féminins pour vendre des drogues - en fait, les infractions en matière de drogue sont parmi les infractions les plus couramment commises par les membres féminins des gangs, de même que les crimes violents.

Nimmo (2001) a fourni de l'information sur les membres féminins des gangs à Winnipeg, en se fondant sur les déclarations des intéressées. L'auteure les décrit comme des « membres invisibles », car selon ses répondants (des organismes communautaires), les membres féminins des gangs sont rarement identifiés comme tels; on les considère plutôt comme « fréquentant » des membres masculins des gangs. Les estimations du nombre de membres féminins des gangs varient beaucoup (de 10 % à 50 % des membres des gangs) entre les répondants, tout comme les estimations de la proportion de femmes autochtones parmi elles – qui varie de 60 % à 98 %. L'âge des membres féminins des gangs serait de onze ans à la fin de la trentaine, ceux âgés de moins de seize ans constituant le segment à plus forte croissance. La plupart des facteurs de risque connus semblent être présents chez ces femmes : la pauvreté, la détresse, avoir grandi dans un milieu violent et dysfonctionnel, de mauvais résultats scolaires, une violence psychologique, physique et sexuelle de la part de membres de la famille ayant des problèmes d'alcoolisme et de toxicomanie graves, et parfois appartenant à un gang. Ces membres féminins des gangs auraient le statut le plus bas dans les gangs de motards et le statut le plus élevé dans les gangs les moins organisés de Winnipeg, les Indian Posse. Les répondants ne s'entendent pas sur l'existence de gangs exclusivement féminins. Une bonne partie des constatations ci-dessus concernant la proportion de membres masculins et féminins, l'ampleur de l'appartenance de ces femmes aux gangs, ainsi que les facteurs catalyseurs, s'appuie sur des recherches menées aux États-Unis (citations dans Miller, 2002a).

Origine ethnique et race

Howell, Moore et Egley (2002) ont indiqué l'existence de gangs multiethniques ou multiraciaux. Shelden, Tracy et Brown (2004) ont présenté une typologie ethnique et

raciale détaillée des gangs aux États-Unis : les gangs de Chicanos dans le sud de la Californie, les gangs asiatiques – chinois, japonais, coréens, vietnamiens, cambodgiens, y compris Mien, Hmong et eurasiens, des îles du Pacifique – surtout des Philippines, mais également des Samoans, Tongans, Fidjiens, Guamiens et Hawaïens, Haïtiens, Cubains, Guatémaltèques, Salvadoriens et Honduriens. Il y a également des gangs afro-américains et des gangs blancs (p. ex., les skinheads). Selon Spergel (1995), la plus grande partie des membres des gangs indiqués par la police sont noirs (Afro-américains et Caribéens) et latino-américains (Américains d'origine mexicaine, Portoricain et Centraméricains). Une proportion plus faible se compose de Blancs et d'Asiatiques.

Il y a une plus grande diversité raciale sur la côte Ouest des États-Unis, surtout dans le sud de la Californie. Les membres de gangs de jeunes de l'Asie et des îles du Pacifique sont Coréens, Thaïlandais, Cambodgiens, Hmong, Japonais, Samoans, Tongans, Philippines et Chinois. Les gangs de blancs se composent d'Italiens, d'Irlandais, de Polonais, de Russes, de personnes originaires de l'Europe Centrale, d'Albanais et de Juifs. La plupart des membres de gangs proviennent de la classe socio-économique inférieure et de familles et de collectivités défavorisées et dysfonctionnelles. La plupart des membres féminins de gangs proviennent de groupes afro-américains ou latino-américains (Américains d'origine mexicaine ou portoricaine), et un nombre peu élevé mais croissant de gangs féminins d'Asiatiques et de Blanches (Moore et Hagedorn, 2001) sont formés également aux États-Unis.

Esbensen (2000) a indiqué que la croyance populaire selon laquelle la majorité des membres de gangs proviennent de minorités raciales est un mythe. À son avis, avec un échantillonnage plus représentatif de la population générale, il apparaîtrait clairement que

« La démographie communautaire se reflète dans la composition des gangs de jeunes. C'est-à-dire, que les membres de gangs sont blancs dans les collectivités principalement blanches et sont Afro-américains dans les collectivités à prédominance afro-américaine. » [TRADUCTION] (p. 4).

Il indique que les résultats de la National Youth Gang Survey de 1998 appuie ce point de vue : les jeunes blancs ne constituent que 11 % des membres des gangs dans les grandes villes, mais 30 % dans les petites villes et les régions rurales. La feuille de renseignements de l'OJJDP (2002) sur les tendances de la National Youth Gang Survey de 1996 à 2000 indique que 47 % des membres de gangs sont Hispaniques, 31 % sont Afro-américains, 13% sont blancs, 7% sont Asiatiques et 2% sont d'autres origines.

Un rapport de l'OJJDP (2001) soutient que l'immigration a également joué un rôle dans la prolifération des gangs, et selon ce point de vue, les groupes d'immigrants successifs comme les Irlandais, les Juifs, les Slaves et les autres groupes ethniques au XIX^e siècle, suivis par les Cambodgiens, les Philippins, les Coréens, les Samoans, les Thaïlandais, les Vietnamiens, les Colombiens, les Cubains, les Dominicains, les Portoricains et autres, ont formé des gangs. Cependant, il concède que l'immigration n'explique pas entièrement toute l'augmentation du phénomène des gangs.

La recherche sur les gangs au Canada est succincte par rapport aux recherches effectuées aux États-Unis. L'Enquête policière canadienne de 2002 (résultats publiés en 2003) indique qu'au niveau national, le groupe racial le plus grand groupe de membres de gangs de jeunes est représenté par les Afro-canadiens et noirs (25 %), suivi par les Autochtones (22 %) et que, le troisième groupe en importance est représenté par les Caucasiens/blancs (18 %). Il y a également d'autres gangs, comme ceux dont les membres sont originaires des Indes orientales et du Pakistan. En Ontario, en Colombie-Britannique et au Manitoba, on signale l'existence de gangs hétérogènes sur le plan racial. La migration de membres de gangs entre les régions est considérée comme un des facteurs qui contribuent à l'expansion des gangs, et l'incidence du retour des prisonniers jeunes ou adultes est également considérée comme un autre facteur contributif. Un rapport de recherche (Mackenzie et Johnson, 2003) publié par le Service correctionnel du Canada sur les membres féminins des gangs a utilisé la base de données automatisée du Service correctionnel du Canada. Le rapport fournit des renseignements sur 37 membres féminins de gangs qui ont purgé ou qui sont en train de purger une peine de ressort fédéral au Canada. L'étude a comparé les membres de gangs avec des détenus n'appartenant pas

à des gangs du même groupe d'âge et purgeant une peine de même durée. Vingt-neuf pour cent des membres de gangs étaient autochtones contre vingt-trois pour cent chez les autres. Les admissions de membres de gangs constituaient moins de 6 % de toutes les admissions de délinquantes. En utilisant la même base de données, Nafekh (2002) a indiqué que 80 % de tous les délinquants membres d'un gang (autochtones et non-autochtones) dans la région des Prairies avaient 25 ans ou moins au moment de l'admission dans un établissement fédéral, et que 75 % de ces détenus étaient d'origine autochtone.

Un rapport produit par le Service de renseignements criminels Saskatchewan (2005) indique que le nombre estimé de gangs de jeunes au Canada, selon une enquête policière effectuée en 2002, était de 434, avec 7 071 membres – dont la plus forte concentration se trouve en Ontario, suivi de la Saskatchewan. Les gangs de jeunes connus en Saskatchewan, la plupart autochtones, étaient les Crips, les Junior Mixed Blood, les Indian Mafia Crips et les North Central Rough Riderz. Environ 70 % des membres de gangs de Saskatoon étaient âgés de 18 ans ou plus, et l'âge moyen des membres de gangs à Regina était de 24 ans.

Au Canada, certains chercheurs (p. ex., la FCM, 2002) pensent que les rapports à sensation dans les médias de masse concernant la criminalité chez les jeunes qui associent tous ces crimes aux gangs :

« [Donnent] l'impression que les gangs de jeunes se déchaînent dans l'ensemble du pays. Un bon nombre des images associées aux gangs de jeunes sont de nature raciale et raciste. Il est évident que l'utilisation de termes comme "sous-culture tribale des jeunes" n'aide pas les choses... Les préoccupations du public augmentent quand des accents raciaux viennent s'ajouter. Par exemple, une étude sur les jeunes Tamouls de Toronto (Balasingham, 2000) a révélé des différences importantes entre la réalité et les perceptions de la police et du personnel des écoles sur les activités des gangs et des groupes de jeunes Tamouls. Malgré des preuves manifestes qu'il n'y a pas de lien entre les groupes et les gangs de jeunes Tamouls de Toronto et les Tigres Libérateurs de l'Eelam Tamoul, une grande partie du personnel de première ligne de la police et des écoles pense que de tels liens existent. Cette perception est ensuite communiquée au public. Les jeunes Tamouls considèrent les activités des "gangs" comme moins homogènes, moins

formellement structurés et beaucoup moins graves et menaçantes que l'image créée dans le public. Tout cela entraîne une plus grande racialisation et marginalisation des jeunes Tamouls. » [TRADUCTION] (p.2-3).

Les sous-entendus à caractère racial des activités soupçonnées des gangs pourraient avoir une forte incidence négative sur certains jeunes. Brown (2004) a interviewé un grand nombre de personnes de la collectivité afro-canadienne du Grand Toronto et a indiqué qu'un jeune homme innocent d'une minorité raciale portant les mauvais vêtements et accessoires (p. ex., des pantalons bouffants, un mouchoir de tête et des bijoux tape-à-l'œil) pourrait être perçu comme un membre de gang. Une simple altercation à l'école pourrait entraîner le renvoi du jeune en vertu des pouvoirs discrétionnaires de la *Loi sur la sécurité dans les écoles*. Selon Brown,

« Plusieurs jeunes disent que la police leur a 'interdit' – bien que dans la plupart des cas il s'agisse de gardes de sécurité – de rendre visite à des amis dans certains immeubles d'appartements. Une interdiction en vertu de la *Loi sur les actes d'intrusion* fait en sorte que la personne ne peut entrer dans la propriété à moins de pouvoir 'démontrer' la raison de sa visite. Dans les interviews, l'interdiction d'entrée a été mentionnée à plusieurs reprises comme un sujet délicat. Démontrer la légitimité d'une visite peut comprendre la possession d'une lettre d'invitation – nous avons entendu parler d'un tel incident dans un complexe de logements publics – jusqu'à un interrogatoire ou l'accompagnement par le personnel de la sécurité jusqu'à l'appartement où la personne est censée se rendre en visite. » [TRADUCTION] (p. 35)

Par ailleurs, un jeune interviewé a déclaré :

« Une enseignante blanche m'a dit une fois que la façon dont elle considère la question et la façon dont les policiers la considèrent est la même, quand ils voient un groupe de jeunes blancs, ils appellent cela un club. Mais quand ils voient un groupe de jeunes noirs, ils appellent cela un gang. » [TRADUCTION] (p.48).

La plupart des résultats de recherche indiquent que l'âge des membres des gangs de jeunes varie grandement, de 8 ans à plus de 50 ans dans certains cas, que l'âge moyen tend à se situer entre 14 et 16 ans, qu'il y a davantage de membres masculins que féminins, et que de nombreux membres de gangs proviennent de groupes ethniques minoritaires socialement marginalisés et défavorisés.

Les facteurs de risque : Pourquoi et comment les gangs de jeunes naissent-ils et prospèrent-ils? Quelles caractéristiques sociales, communautaires et familiales favorisent le développement de ces gangs?

Plusieurs théories ont été proposées pour expliquer l'apparition des gangs de jeunes (Shelden, Tracy et Brown, 2004). Les principales théories sont : la désorganisation sociale ou l'écologie sociale, la tension ou l'anomie, la déviance culturelle, le contrôle ou le lien social, l'apprentissage, l'étiquetage, le choix rationnel et la critique ou la théorie marxiste. (A) La théorie de la désorganisation sociale avance que la pauvreté, la forte densité, le logement insalubre, la forte mobilité et des taux élevés de chômage favorisent la criminalité. (B) La théorie de la tension ou de l'anomie propose que quand les possibilités d'atteindre les normes culturelles de réussite comme l'argent, le statut et le pouvoir ne sont pas également réparties, les gens peuvent recourir à des moyens illégaux. (C) La théorie de la déviance culturelle soutient que certaines sous-cultures, contrairement aux normes, valeurs et attitudes courantes, peuvent apparaître dans des collectivités pauvres, souvent caractérisées par des familles à chef féminin, qui tendent à avoir un faible revenu. Les jeunes sont exposés à cette sous-culture déviante dès le début de leur vie. (D) La quatrième théorie, celle du contrôle ou du lien social, soutient que la délinquance persiste si les liens du jeune avec les institutions sociales « normales » – la famille et l'école par exemple – , ne sont pas établis ou sont brisés. (E) La théorie de l'apprentissage propose que les comportements, les attitudes et les valeurs déviants sont acquis par les jeunes par association avec des modèles de comportement déviants. (F) La théorie de l'étiquetage avance que les personnes qui possèdent le plus de pouvoirs et le statut le plus élevé dans une société définissent le concept de « délinquance ». Les personnes étiquetées comme délinquantes viennent le plus souvent des segments les plus pauvres et les plus défavorisés de la société et peuvent chercher à s'associer avec d'autres personnes étiquetées de la même façon. (G) La théorie du choix rationnel suppose que les gens choisissent librement de s'engager dans des activités criminelles. (H) Enfin, la théorie de la critique ou la théorie marxiste soutient que les gangs sont les conséquences inévitables de l'inégalité sociale créée par le capitalisme. Les auteurs soulignent que

l'émergence d'une classe économiquement défavorisée ne mène pas *nécessairement* à la criminalité. Cependant, un marché du travail structurellement segmenté dans lequel les minorités, en raison de leur ségrégation géographique, occupant le plus souvent des emplois mal payés, instables, sans avenir, peut mener à une économie d'assistés et à une économie illégale – comme c'est le cas chez les gangs chicanos du barrio (quartier latino-américain) à Los Angeles.

Shelden et al. ont cité la conclusion de Klein (1995) pour expliquer l'origine de ce phénomène :

« Les jeunes hommes sans instruction et sous-employés se tournent vers les économies illégales en devenant membres de gangs, y compris dans certains cas vers la vente de drogues. Les garçons plus âgés qui, dans les décennies précédentes, auraient 'évolué' dans des emplois et des rôles familiaux plus stables demeurent dans la structure des gangs faute d'autres possibilités. Des villes où le phénomène des gangs est nouveau, comme Milwaukee, commencent à ressembler aux villes habituées aux gangs. » [TRADUCTION] (p.196-197).

Klein (1995) a également soutenu que :

« Il ne suffit pas de dire que les membres des gangs sont issus de quartiers à faible revenu, de populations minoritaires ou de foyers le plus souvent caractérisés par des parents absents ou des familles reconstituées. Cela ne suffit pas parce que la plupart des jeunes qui proviennent de quartiers, de populations ou de familles comparables ne deviennent pas membres de gangs. » [TRADUCTION] (pp. 75-76, Shelden et al., 2004).

Outre ces théories socio-économiques, il existe des théories biologiques, basées sur l'intelligence et les traits de personnalité (Delaney, 2005). L'ETCAF en tant que facteur contributif de la criminalité appuierait l'hypothèse biologique. L'incidence des médias de masse relève de la théorie de l'apprentissage social. Przemieniecki (2005) a examiné l'incidence de la présentation des activités des gangs par les médias de masse sur le comportement des jeunes et en est venu à la conclusion suivante :

« Il ressort de l'analyse du contenu des nouvelles, des interviews avec des responsables de l'application de la loi et des membres de gangs, et de l'analyse de films sur les gangs, que l'on peut attribuer le comportement des gangs aux

éléments de la théorie de l'apprentissage social... Un film sur les gangs peut également montrer à d'autres membres potentiels et actuels comment les choses se passent dans différentes régions du pays... les réponses des personnes interrogées indiquent que Hollywood a joué un rôle important en présentant des images des activités des gangs qui identifient des caractéristiques comme les couleurs, le langage et les noms des gangs. » [TRADUCTION] (p.58).

Certains chercheurs (p. ex., la Fédération canadienne des municipalités, 2002; Moore, 1998) ont observé qu'une phase d'adolescence normale comprend la socialisation dans des groupes du même sexe, qui ne deviennent pas tous des « gangs ». Moore (1998) a énoncé quatre conditions dans le processus de formation des gangs : des familles et des écoles inefficaces où la supervision des adultes est inadéquate; les adolescents n'ont pas de possibilités d'activités prosociales; absence de bonnes possibilités d'emploi et d'accès à un endroit pour se réunir.

Valdez (2000) a soutenu qu'aux États-Unis les premiers gangs étaient composés principalement de personnes provenant de milieux à bas statut socioéconomique, et sont apparus en réaction à la distinction de classe, aux préjugés et à la haine. Son point de vue correspond à ce qui a été dit ci-dessus, c'est-à-dire que les facteurs de risque de devenir membre d'un gang se trouvent dans la collectivité, la famille, l'école et les amis. La facilité d'accès aux drogues et aux armes à feu et les normes de la collectivité régissant leur utilisation, le dénuement économique et la présentation de la violence par les médias constituent certains des facteurs communautaires. Les autres facteurs de risque sont des familles dysfonctionnelles ou portées à la criminalité, de mauvais résultats scolaires, le comportement déviant à l'école et des amis délinquants.

Le livre *The Vice Lords: A Gang Profile Analysis* (Knox et Papachristos, 2002) fournit une analyse détaillée de l'historique d'un gang et de son profil, y compris ses activités. Les auteurs remontent à l'apparition des « Vice Lords » et à la présentation des gangs sous un jour séduisant dans la littérature et les films américains pour jeunes dans les années 50 – où le « gang » est devenu le modèle populaire de la rébellion des jeunes, ainsi que pour certains groupes ethniques (comme les Afro-américains) dans les quartiers défavorisés du centre des villes. Un petit groupe de garçons afro-américains d'une

maison de correction de l'Illinois a créé le gang « The Vice Lords » en 1958. Dans les années 60, de petits gangs ont été absorbés par des gangs plus puissants et mieux organisés comme les Vice Lords, les Devil's Disciples et les Black P-Stone Nation. Les gangs se sont lancés dans le commerce de la drogue. Plusieurs programmes gouvernementaux ont tenté d'utiliser la structure des gangs pour lutter contre la désorganisation sociale des quartiers du centre des villes - et ont involontairement facilité la cohésion et la structure organisationnelle des gangs. Knox et Papachristos ont observé que :

« En partie grâce à ces efforts [d'intervention], dans les années 70 les Vice Lords avaient obtenu davantage que la plupart des gangs durant toute leur existence, ils ont notamment : (1) obtenu des fonds du gouvernement fédéral, (2) mis sur pied des entreprises légitimes, (3) créé une hiérarchie claire dans le gang, et (4) établi des contacts politiques et communautaires » [TRADUCTION] (p. 11).

Les Vice Lords ont même élaboré une constitution et des règlements écrits. Ils se sont également convertis à la foi islamique, probablement pour avoir la possibilité de tenir des réunions à l'intérieur de la prison et aussi en raison de l'influence de Black P-Stone Nation qui était devenu le gang de foi islamique El Rukns.

Selon Spergel (1995) :

« L'âge, le sexe et la culture, ainsi que la structure économique et communautaire, influent sur le caractère et le développement du problème des gangs de jeunes. Les gangs de jeunes – en ce qui concerne l'ensemble de la collectivité – se composent principalement de garçons adolescents et de jeunes adultes. Cependant, le phénomène des gangs marque des différences selon les milieux raciaux, ethniques et culturels particuliers, sans compter les milieux où vivent les classes inférieures. Non seulement la pauvreté, mais également la désorganisation sociale, en particulier les mouvements de population, sont des conditions ou des contraintes essentielles de l'apparition de systèmes de gangs et de sous-cultures. La façon dont les facteurs de pauvreté, les d'occasions de commettre des infractions et la désorganisation des familles et des quartiers interagissent et se combinent aux traditions culturelles raciales et ethniques établit le fondement de certains modes de comportement criminel des gangs » [TRADUCTION] (p. 68-69).

Howell et Lynch (2000) indiquent qu'il y a prévalence des gangs dans les écoles de certaines villes américaines – dont la population varie de 100 000 à un million d'habitants. Selon leur rapport, 37 % des élèves interrogés en 1997 ont reconnu l'existence de gangs dans leur école. Les répondants qui ont déclaré la présence de gangs dans leur école comprenaient les deux tiers des élèves hispanophones, près de la moitié des élèves noirs et le tiers des élèves blancs, et étaient pour la plupart vers le milieu ou la fin de l'adolescence et vivaient dans des foyers à faible revenu. Ces répondants ont mentionné l'accès facile aux drogues et la victimisation personnelle. Il s'agissait surtout d'écoles urbaines où beaucoup de mesures de sécurité étaient nécessaires, ce qui indique le manque d'organisation, de discipline efficace et de sécurité dans le milieu scolaire.

Le service de police d'Edmonton (publication Internet non datée) a indiqué un certain nombre de facteurs de risque, similaires à ceux mentionnés ci-dessus. Entre autres, des facteurs familiaux comme : une vie de famille stressante, le désintérêt des parents, le faible niveau d'instruction des parents, de faibles attentes parentales, le peu d'anglais parlé à la maison, la violence et la négligence, les pratiques parentales inefficaces et les attitudes permissives face à l'absentéisme scolaire. Pour les indicateurs personnels, ils ont mentionné une faible motivation, de faibles aspirations éducatives et professionnelles, une faible estime de soi, des problèmes de comportement et de discipline, l'alcoolisme et la toxicomanie, de mauvaises relations avec les pairs, une intervention négative de la police et de faibles capacités d'intériorisation. Les facteurs communautaires comprenaient l'absence de services de soutien communautaires, l'absence de soutien communautaire pour l'école, une forte incidence d'activité criminelle, l'absence de liens entre l'école et la collectivité, l'absence d'installations récréatives, une forte population de passage, l'absence de possibilités d'emploi pour les jeunes et des normes communautaires qui ne s'occupent pas de l'alcoolisme et de la toxicomanie. Enfin, les facteurs scolaires étaient les faibles attentes des enseignants, un faible niveau d'études, l'incompatibilité des cultures de la maison et de l'école, l'absence de possibilités éducatives, un milieu scolaire négatif, l'absence de responsabilité pour les élèves, l'absence d'un système efficace de contrôle des présences, l'absence d'un système disciplinaire efficace et un code vestimentaire relâché.

Un rapport de recherche publié (en 2001) par le Office of Juvenile Justice and Delinquency Prevention (OJJDP) des États-Unis indique qu'il y a eu une augmentation importante du problème des gangs dans les villes américaines entre les années 70 et les années 90. Ce rapport mentionne les drogues, l'immigration, les noms de gangs et les alliances, la migration interrégionale, les politiques gouvernementales, les ménages dirigés par une femme, la sous-culture des gangs et les médias comme les principales causes de cette augmentation. Bien sûr, la toxicomanie et le trafic de drogues ont été pris en compte comme facteurs contributifs de nombreux crimes de jeunes. Il soutient que les politiques gouvernementales qui consistent à allouer des fonds aux gangs pour les motiver à abandonner les activités illégales semblent au contraire encourager les jeunes à devenir membres de gangs car les politiques ont été interprétées par la plupart des bénéficiaires comme un soutien au style de vie des gangs.

En examinant les facteurs de risque poussant les jeunes à devenir membres de gangs, Wyrick et Howell (2004) ont indiqué que les facteurs de risque pourraient comprendre des caractéristiques liés à la personne, à la famille, aux mauvais résultats scolaires, aux groupes d'amis délinquants et à une collectivité désorganisée; une combinaison de ces facteurs, notamment de différents domaines de risque, augmente la probabilité que les jeunes deviennent membres de gangs. Les facteurs de risque individuels mentionnés sont les tendances à l'adoption d'attitudes et de comportements antisociaux, la toxicomanie, les relations précoces entre garçons et filles, l'activité sexuelle précoce et une expérience de vie négative. La structure familiale, la pauvreté, la violence ou la négligence envers les enfants et une mauvaise supervision parentale sont parmi les caractéristiques familiales pouvant mener à l'appartenance à un gang. De mauvais résultats scolaires ou le décrochage, de faibles aspirations scolaires, une faible motivation à apprendre, l'étiquetage négatif par des enseignants et l'association avec des amis délinquants mènent à l'enrôlement dans les gangs. Enfin, les sentiments d'insécurité dans les quartiers, la présence de gangs dans le quartier, un faible contrôle social informel, la pauvreté et le faible niveau d'attachement au quartier sont des facteurs de risque communautaires.

Selon ce rapport, l'attention accordée par les médias aux gangs et à leurs activités sous forme de films, de romans, de dramatiques télévisées et même les reportages contribuent à en accroître la publicité et le prestige. Les auteurs pensent que le « Gangsta rap » des années 90 a aggravé les choses.

« Le caractère et les valeurs de la vie de gang décrits par les rappers diffèrent radicalement des images de *West Side Story*. Le langage est dur et très obscène; les femmes sont des prostituées (“putains”, “traînées” et “salopes”) qu’il faut utiliser, battre puis jeter; la violence extrême et la cruauté, le style de vie des gangs, et la folie ou la démence sont glorifiées. La haine, le mépris et les menaces de mort des rappers visent, entre autres, la police, en particulier les policiers noirs (traités d’ “esclaves de service” et de “larbins”); d’autres races et groupes ethniques; l’ensemble de la société; et les membres de gangs rivaux... Le Gangsta rap a renforcé le désir de ces jeunes d’appartenir à une sous-culture de gangs qui a été présentée par les rappers comme un style de vie prestigieux et gratifiant » [TRADUCTION] (p. 61).

Delaney (2005) a un point de vue similaire sur la présentation sous un jour séduisant du style de vie des gangs par les médias de masse, et notamment par la musique « rap ».

On pense que la migration des gangs dans d’autres régions est un autre facteur de la prolifération des gangs, des grandes villes vers les petits quartiers ou d’autres villes. Cependant, des données empiriques obtenues par une enquête effectuée dans 800 villes n’ont pas appuyé ce point de vue (Maxson, 1996) et portent à conclure que bien que la migration de membres de gangs entre les villes est courante, ces déplacements sont souvent dus à des nécessités sociales comme le déménagement de la famille et n’expliquent pas la formation de gangs dans de nouveaux secteurs.

Bien qu’ils ne traitant pas directement de la question des gangs de jeunes, La Prairie et Stenning (2003) ont conclu que : « Il ne fait aucun doute que la démographie particulière de la population autochtone du Canada (soit une proportion plus grande de personnes dans le groupe d’âge “ à risque élevé ” des 15 à 24 ans, des niveaux d’instruction plus bas, un taux de chômage plus élevé, des taux plus élevés de toxicomanie et de dépendance aux substances intoxicantes, etc.) a entraîné leur surreprésentation dans ces quartiers vulnérables, et donc leur surreprésentation d’ensemble du système de justice

pénale. De plus, il ne fait plus de doute que ces “ circonstances particulières ” propres à de nombreux Autochtones se reflètent dans la participation des Autochtones à des activités criminelles et à leur représentation dans le système de justice pénale, tant comme délinquants que comme victimes » [TRADUCTION] (p. 187).

Bjørge (1999) a mentionné que la plupart des gangs commencent comme des groupes d'amis courants puis passent par un certain nombre de changements dans leurs attitudes vers la transformation en gang de rue. C'est-à-dire, un engagement dans la criminalité (malgré le fait que même les membres de gang les plus portés vers la criminalité consacrent la plus grande partie de leur temps à des activités non criminelles); la sensibilisation du groupe à son identité de gang, qui s'exprime habituellement par une hostilité envers des gangs rivaux; la réaction de la collectivité à ses activités de gang.

En résumé, la recherche indique que les facteurs socioéconomiques, familiaux, scolaires et communautaires qui contribuent à la marginalisation des jeunes, ainsi que les facteurs individuels et biologiques négatifs, peuvent contribuer à l'apparition et au maintien de gangs de jeunes.

Raisons de devenir membre d'un gang de jeunes : Pourquoi les jeunes deviennent-ils membres d'un gang? Les membres sont-ils eux-mêmes victimes autant que criminels? Pourquoi faudrait-il ou ne faudrait-il pas les considérer comme des victimes?

Les réponses à ces questions recouperont dans une large mesure le contenu de la section précédente. Des chercheurs (p. ex., Trump, 2002; Cureton, 2002) ont proposé un certain nombre de facteurs comme le besoin de pouvoir, le statut, la sécurité personnelle et la protection, l'appartenance (à une famille de substitution), l'amitié et la loyauté, la pauvreté, le chômage, l'alcoolisme et la toxicomanie et l'échec des établissements d'enseignement ou d'autres institutions sociales. D'autres ont mentionné le besoin d'amour, de structure et de discipline, d'engagement, de reconnaissance, d'amis, de donner du piquant à la vie, de sentiment de valeur personnelle, d'acceptation et de liens familiaux (Leese, Deen et Parker, 2005). Le service de police d'Edmonton (document

Internet non daté) confirme un bon nombre des points ci-dessus et explique également que les jeunes qui proviennent d'une famille dysfonctionnelle, violente ou ayant des antécédents criminels, qui ont de piètres résultats scolaires et qui ont un sentiment de faible valeur personnelle peuvent facilement être attirés par la perspective de devenir membres de gangs. L'argent – pour les drogues ou l'alcool – peut être un autre facteur important de motivation. D'autres peuvent être amenés à devenir membres par intimidation de membres du gang. Le ministère de la Justice du Manitoba (publication Internet non datée) mentionne la « famille de substitution », la reconnaissance, l'imitation des héros, la protection, les menaces, l'argent, une forte pression des camarades et l'absence de choix en raison du chômage parmi les raisons de devenir membre d'un gang.

Shelden, Tracy et Brown (2004) ont décrit les constatations de l'étude de Jankowski (1990) sur les raisons pour lesquelles certains jeunes deviennent membres de gangs. On pense que ces raisons sont les mêmes que celles de l'apparition des gangs : (i) raisons matérielles – « le gang sert à la fois de banque et de système de sécurité sociale » (p. 77) et les avantages économiques du trafic de drogues, (ii) loisirs - compagnie, amitié et piquant à la vie, (iii) un lieu pour se réfugier et se cacher, (iv) protection physique dans un milieu intrinsèquement dangereux, (v) refus de continuer à occuper un emploi de bas niveau comme les parents et (vi) loyauté envers la collectivité – le fait de ne pas devenir membre d'un gang local est considéré par certains comme un manque d'engagement envers la collectivité. Les constatations de Delaney (2005) correspondent à ce qui précède : le besoin de frissons, d'ajouter du piquant à la vie ou « la montée d'adrénaline » qui caractérisent l'adoption d'un style de vie de gang est une autre explication possible de ce qui pousse les jeunes à devenir membres de gangs, ainsi que l'absence de possibilités d'emploi légitime – qui découle souvent de mauvais résultats scolaires. L'influence de camarades antisociaux, le besoin d'acceptation, la protection personnelle et la survie sont d'autres facteurs possibles.

Fleisher (2002) a expliqué que dans certains cas, il y a des facteurs intergénérationnels qui contribuent à l'appartenance des jeunes à un gang. Il a présenté le tableau suivant qui indique de quelle façon le milieu familial des jeunes membres de gangs crée un

environnement dysfonctionnel, qui à son tour amène le jeune à de mauvais résultats scolaires, à la toxicomanie, à l'itinérance, etc., et pourrait l'amener à devenir membre d'un gang. À la lumière de cette analyse, ces jeunes ne sont plus simplement des membres de gangs, on pourrait également les considérer comme des victimes.

Facteurs de risque intergénérationnels et évaluation du capital social de Fremont Hustlers (Mark Fleisher, 2002)

Milieu familial des jeunes membres de gangs de gangs

Instabilité familiale
Violence familiale
Violence physique et sexuelle
Alcoolisme et toxicomanie
Milieu familial des jeunes membres de de gangs

Caractéristiques familiales

Criminalité et emprisonnement
Violence familiale
Enfants victimes de négligence
Dépendance à l'alcool et aux drogues
Mauvais emploi, sans emploi

Vie de gang

Crime contre les biens et avec violence
Distribution des drogues
Violence entre les gangs
Emprisonnement

Milieu familial des jeunes membres

Faible instruction
Criminalité
Emprisonnement
Gangs
Milieu familial des jeunes membres gangs

Caractéristiques des jeunes

Échec scolaire
Dépendance à l'alcool et aux drogues
Itinérance
Parents adolescents
Colère et syndrome de stress post-traumatique

Capital social

Faible capital social
Faible capital humain
Faible capital relationnel
Faible capital de transition

Le point de vue selon lequel la plupart des membres de gang sont des victimes des membres de leur entourage et de leur milieu a également été exprimé par Shelden, Tracy et Brown (2004), qui ont observé que la majorité des membres de gangs avaient grandi dans un milieu de criminalité et de violence – ce qui les a poussés à devenir membres de gangs pour leur protection. Des données recueillies auprès de 77 membres de gangs de Detroit par Brown ont révélé que 74 % d'entre eux avaient participé à des actes de violence et 70 % avaient été victimes de conflits entre gangs – 36 % avaient perdu une

personne proche dans le cadre d'un homicide. Souvent, ces hommes ont indiqué qu'ils n'avaient pas vraiment d'autres choix que de s'engager dans la violence.

Miller (2002a) a examiné deux décennies de recherches sur l'appartenance des filles aux gangs et a effectué ses propres recherches sur les facteurs de risque, le cheminement des filles vers l'appartenance à des gangs et les conséquences de cette appartenance. Elle en a conclu que les jeunes femmes devenaient membres de gangs dans l'espoir de résoudre la multitude de problèmes dans leur vie, et finissaient par les aggraver de diverses façons, dont le choix d'un style de vie criminel. Elle a observé que :

« Malheureusement, les réactions aux gangs et membres de gang sont souvent de nature punitive, sans tenir compte des contextes social, économique et personnel qui entraînent l'appartenance aux gangs. Cette orientation punitive envers les membres des gangs fait en sorte que les jeunes membres de gangs ne sont pas considérés comme ayant besoin d'aide et de protection, et cela – associé aux problèmes qu'ils connaissent dans leur vie quotidienne – a d'autres effets préjudiciables sur ces jeunes (Fleisher, 1998; Moore et Hagedorn, 1996). De plus, il y a peu de programmes et de politiques axés spécifiquement sur les besoins des filles membres de gangs (voir Curry, 1999). Compte tenu des constatations que j'ai expliquées ci-dessus, le meilleur plan d'action en ce qui concerne l'appartenance des jeunes femmes aux gangs devrait comprendre des politiques tenant compte des contextes social, économique et personnel qui influent sur l'appartenance à un gang, les activités criminelles des gang et la victimisation des jeunes femmes dans ces groupes. Nous avons besoin d'initiatives qui prennent vraiment en compte l'intérêt des jeunes afin de réagir rationnellement aux gangs et à l'appartenance des jeunes femmes à ces groupes » [TRADUCTION] (p 196).

Les données indiquent qu'il y a à la fois des facteurs « répulsifs et attractifs » qui contribuent à la décision des jeunes d'appartenir à un gang. Ces facteurs sont notamment : une famille dysfonctionnelle – caractérisée par la violence et la négligence – des collectivités socialement désorganisées, de mauvais résultats scolaires, l'absence de possibilités d'activités prosociales, y compris un emploi légitime, la présence de membres d'un gang dans la famille, chez les amis et/ou dans le quartier qui sont pris pour modèles, et les besoins des jeunes d'acceptation, d'amour, de discipline, de structure, d'argent, de sécurité, de protection personnelle et de drogues.

Codes de conduite pour les membres de gangs de jeunes : Existe-t-il des codes de conduite et des règles particuliers pour les gangs de jeunes? Comment sont-ils appliqués et quelles sont les conséquences de leur non-respect?

Cureton (2002) a interviewé des membres du gang Hoover Crips du centre-sud de Los Angeles. En réponse à une de ses questions, « Quelles sont les règles du quartier et à partir de quel âge les jeunes enfants les apprennent? », les personnes interrogées ont indiqué que la violence est une règle naturelle du gang pour protéger tout ce qu'il valorise, dont le respect, l'argent, le territoire et les relations avec les femmes, et si un membre s'engage dans la violence lorsqu'il est jeune, cela rehausse sa réputation de « dur » auquel il ne faut pas se frotter. Le chercheur a cité une des réponses :

« Si vous voulez connaître la raison des meurtres, des sales coups, des vols et de tout ce qui se passe, alors je dois vous dire que nous leur faisons parce qu'ils nous font... Les mêmes du quartier apprennent vraiment cela dès la naissance. Et dès qu'ils pourront s'échapper de la tutelle de leurs parents, le quartier les mènera directement vers le gang. Le gang leur offrira le respect, le statut, le prestige, la liberté et le succès dans ces rues dangereuses » [TRADUCTION] (p. 92).

Valdez (2000) a donné un profil détaillé des membres des gangs. Habituellement, les membres des gangs ont un concept bien arrêté de « riposte » ou de représailles, ce qui entraîne de la violence envers d'autres gangs ou même parfois envers les citoyens ordinaires. Ils respectent un code du silence, notamment quand ils sont confrontés aux responsables de l'application de la loi, mais également dans leurs relations avec la famille et les enseignants. Le respect est un autre concept considéré extrêmement important pour les membres des gangs – bien qu'ils interprètent le terme « respect » comme la crainte [d'être une victime de violence si quelqu'un fait preuve d'un manque de respect] – le respect doit donc être gagné en utilisant la violence et en inspirant la crainte. Un corollaire du code de respect consiste en des représailles à la suite d'insultes – perçues ou réelles. La survie est le plus important, quel qu'en soit le coût. Autrement dit, tout crime, même enlever la vie à quelqu'un est considéré justifié pour survivre. Les membres de gangs pensent souvent que même des passants innocents victimes de violence « auraient dû le savoir ». On attend des membres du gang un engagement ou une loyauté total

envers le gang, leur vraie famille – à laquelle ils sont vraiment attachés et se sentent aimés – et cela est particulièrement vrai pour les membres endurcis. Ils pensent en termes collectifs, ce qui complique les efforts de réhabilitation. Cette attitude entraîne la croyance selon laquelle chaque membre individuel a un autre membre pour le soutenir au besoin.

Selon Valdez, les manifestations objectives des membres de gangs sont nombreuses. Les gangs utilisent les graffiti pour communiquer avec d'autres gangs concernant leur identité et pour délimiter leur territoire. Les graffiti peuvent également être utilisés pour menacer ou pour défier un gang rival ou comme insulte. Les gangs peuvent utiliser les graffiti pour publiciser leurs activités, par exemple, la planification de fusillades au volant d'une voiture. On peut les trouver sur les cahiers scolaires, les affiches, les murs, les miroirs, les lettres, les revues et même gravés sur des verres. Les couleurs sont également importantes. Des couleurs particulières à un gang peuvent être portées ou utilisées pour les lacets, les vêtements, les ceintures, les mouchoirs et autres articles. Les membres de gangs ont également tendance à porter certains types de vêtements et de tatouages. Les tatouages peuvent se trouver sur toutes les parties du corps et peuvent représenter le nom de leur gang ou d'autres symboles comme une toile d'araignée, ce qui signifie une peine de prison. Les autres tatouages courants sont des visages de théâtre joyeux et tristes. Les membres de gangs peuvent également porter des brûlures et des cicatrices sur leur corps. Le perçage corporel, les coupes de cheveux stylisées, les signes de la main, l'utilisation d'argots de gang et de bijoux stylisés sont d'autres indicateurs d'appartenance à un gang. Certains types de magazines (p. ex., *Teenager*, *Can Control*, *Prison Life*, *Street Beat* et *Blood and Honor*) et certains types de musique (Hip Hop et Gangster Rap) sont souvent associés à l'appartenance à un gang.

Les gangs ont tendance à utiliser l'« argot ». Par exemple, dans l'argot utilisé par les gangs de noirs, il y a : « Ace kool » qui veut dire meilleur ami ou renfort; « boned out » qui veut dire abandonner ou se dégonfler; « break » qui veut dire s'enfuir; « base head » qui veut dire une personne accrochée à la cocaïne; « Babylon » ou « man » est la police; « bo » est la marijuana; « get down » veut dire se battre; « snaps » est l'argent;

« strapped » veut dire un membre de gang qui possède une arme à feu. (Valdez, 2000).

Trump (2002) a souligné les signes suivants de la présence de gangs à l'école :

- graffiti ou signes ou symboles inhabituels sur les murs, dans les cahiers, etc.;
- les couleurs des vêtements, des mouchoirs de tête, des bijoux;
- tatouages – sur les bras, la poitrine ou le corps;
- meurtrissures ou blessures suspectes, etc., indiquant des rites d'initiation;
- signes de main ou poignées de main inhabituels;
- termes ou expressions inhabituelles (argot de gang);
- changements soudains dans le comportement des jeunes ou réunions secrètes.

Similaire au profil ci-dessus présenté par Valdez et Trump, le manuel intitulé « Project Gang-Proof » (ministère de la Justice du Manitoba, 2001) décrit également les signes extérieurs des gangs dans les collectivités canadiennes. Les graffiti sur les édifices publics ou privés représentant des noms, des symboles et des personnages sont dessinés pour identifier des membres de gangs et délimiter le territoire. Les graffiti de gangs pourraient servir à annoncer des activités, faire des menaces ou lancer des défis, et la déformation des graffiti est considérée comme une insulte à venger par la violence. Les graffiti de gangs sont souvent tracés en lettres moulées, peuvent contenir des couleurs de gang ou un nom de gang et peuvent être rayés par des gangs rivaux.

« Afficher ses couleurs » est un terme qui se rapporte aux couleurs, aux types et aux styles de vêtements particuliers comprenant des souliers, des pantalons, des chemises, des casquettes de baseball, des porte-clés, des vestes et des boucles de ceinture. Par exemple, les Crips, un super-gang de Los Angeles, portent des mouchoirs de tête bleus, alors que les Bloods, un gang rival, portent du rouge. Les mouchoirs de tête peuvent également indiquer l'appartenance à un gang; ils sont respectés comme le drapeau national et doivent être protégés à tout prix (Delaney, 2005). L'appartenance à un gang est même révélée par la façon dont les membres se tiennent debout, marchent ou par les gestes de la main et autres signaux.

Knox et Papachristos (2002) fournissent les citations textuelles suivantes des règlements

écrits des « Vice Lords » :

1. Tous les membres doivent se protéger. Si à tout moment un membre est en difficulté, en danger ou a besoin d'aide, vous devez l'aider, qu'il ait raison ou tort, au mieux de votre capacité physique.
2. Tous les membres doivent vivre en respectant le code de la mort plutôt que le déshonneur (MPD), qui consiste à vous consacrer à l'organisation. Ils ne devront en aucun cas s'associer avec l'ennemi.
3. Un membre doit toujours être à la hauteur du titre qu'il s'est mérité. Si on lui demande : Qui es-tu? ou À quelle gang t'appartiens? ou Avec qui t'es? Vous devez nommer votre organisation et être prêt à défendre son nom à tout prix.
4. Tous les membres doivent se conformer au code du silence (CS). Le mouchardage et la dénonciation ne seront pas tolérés! Vous ne devez parler à personne [sic] hors de la famille de toute fonction concernant la Nation.
5. Un Vice Lord ne doit pas aider ou favoriser le progrès de toute entreprise, organisation, etc., qui ne relève pas de l'étoile à 5 branches, à la seule exception des croyances religieuses.
6. Un Vice Lord a le devoir d'honorer la Nation et tous les principes de l'étoile à 5 branches en tout temps.
7. Un Vice Lord doit utiliser les voies appropriées pour résoudre tout problème avant d'agir par impulsion ou se rebeller, sauf si sa vie est en danger ou dans des situations qu'il ne peut éviter.
8. Un Vice Lord doit agir avec pacifisme en tout temps dans la mesure du possible. (p 51).

Les auteurs ont également donné la signification de certains symboles et expressions des Vice Lord : le chapeau haut de forme signifie un abri et « faire activer les choses » et, porté à gauche, identifie le porteur comme un Vice Lord; la cane signifie « je suis conscient »; les dés symbolisent les combines ou le combinard; le lapin de Playboy représente la devise « agir rapidement, en silence et en souplesse »; un verre de champagne signifie célébration ou « effectué »; un gant noir signifie assassins; le diamant

[de la prospérité] signifie faire de l'argent. L'étoile à 5 branches, un symbole des Vice Lords, est décrit comme symbolisant les cinq buts de l'humanité : l'amour, la vérité, la paix, la liberté et la justice.

Delaney (2005) a observé que les vêtements sont une partie importante du style de vie des gangs et a présenté certains exemples : le blouson d'entraînement de l'Université Duke, habituellement utilisé par les Gangster Disciples; le chandail de l'Université de la Caroline du Nord porté par les Crips; le chapeau de Playboy est associé aux Vice Lords; la veste de style Bomber – peut-être portée par les Blood Red Dragon; les Jeans CK symbolisent les « Crip Killer » chez certains gangs de Los Angeles; l'étoile de David est un symbole de culte du héros à l'endroit des camarades décédés chez les Gangster Disciples; le chapeau Louis Vuitton porté par les Vice Lords signifie le prestige.

Il semble que les membres des gangs respectent les « codes de conduite » ou règles des gangs pour deux raisons : d'abord, ils veulent appartenir au gang et donc s'identifier comme membres pour tous les avantages perçus liés à l'appartenance au gang; ensuite, le non-respect des règles peut être considéré comme une absence d'engagement insuffisant envers le gang et son style de vie, et la punition peut être grave, même la mort (Shelden, Tracy et Brown, 2004). L'un des codes de conduite énoncés par les Vice Lords, par exemple, s'énonce comme suit : « Tous les ordres que vous recevez concernant les activités de la nation ont une raison particulière et ne doivent pas être remis en question; à moins qu'un représentant ne comprenne pas l'ordre qui est donné, la non-exécution d'un ordre entraînera la prise de mesures disciplinaires » (p. 174).

En somme, les gangs bien établis ont habituellement des codes de conduite qui comprennent parfois des rites d'initiation et le port de vêtements de style et de couleur particuliers. Ils utilisent les graffiti, les tatouages et un langage particulier pour s'identifier et pour déterminer leur territoire. Le prix de la non conformité peut être la punition physique et même la mort.

TT

Activités criminelles des gangs de jeunes : Que savons-nous de la portée et de la nature

des activités des gangs de jeunes – par exemple, les drogues, la violence, l’extorsion, le vol de voitures et autres délits mineurs? Quelle proportion de ces activités est réelle et quelle proportion est perçue (par exemple, présentée par les médias)? Disposons-nous de données empiriques tangibles?

Des chercheurs (p. ex., Shelden, Tracy et Brown, 2004; Esbenson, Peterson, Freng et Taylor, 2002; Gordon et al., 2004) ont convenu que les activités criminelles, y compris les infractions armées, les actes de violence, les crimes contre les biens, le vol à l’étalage et la consommation de drogues sont plus répandues parmi les membres de gangs que chez les autres délinquants. Dans le cadre de l’évaluation nationale du programme Gang Resistance Education and Training (G.R.E.A.T.), Esbenson, Freng, Taylor et Osgood (2002) ont effectué une étude transversale et une étude longitudinale des membres de gangs âgés en moyenne de 14 ans. Ils ont indiqué que par rapport aux jeunes n’appartenant pas à des gangs, les membres de gangs participent à des types d’activités illégales plus nombreux et plus graves. Ces jeunes consomment des drogues, en vendent et commettent des infractions avec violence dans le cadre du processus d’initiation pour devenir membre du gang, bien que l’on n’en comprenne pas la séquence temporelle. Ces constatations ont été confirmées par une étude longitudinale à Pittsburg (Gordon et al., 2004) indiquant que les jeunes s’engagent beaucoup plus dans la vente de drogues, la consommation de drogues, les crimes violents et les crimes contre les biens après être devenus membres d’un gang qu’avant, même quand ils sont déjà prédisposés à ces activités. Cependant, cette étude n’appuie pas les constatations d’autres recherches qui avancent que la perpétration d’infractions en matière de drogues se poursuit après que les jeunes ont quitté le gang.

Moore et Hagedorn (2001) ont observé que les données d’une enquête effectuée auprès de répondants des services de police en 1992 et d’autres données empiriques ont indiqué que les membres de sexe féminin de gangs commettent moins de crimes violents que les membres de sexe masculin. Ils commettent habituellement des infractions contre les biens et des infractions liées au statut juridique de la personne, et les infractions en matière de drogues sont parmi les infractions les plus courantes.

Jankowski (1990, cité dans Shelden et al. 2004) a étudié 37 gangs, parmi lesquels 27 gagnaient de l'argent par des moyens légitimes. Ils mènent également des activités illégales liées aux drogues, aux armes à feu volées, au recel de pièces d'automobiles et au matériel électronique, fournissent des services comme la protection et la démolition (p. ex., par incendie criminel) de propriétés, la protection des prostituées et de leurs proxénètes, l'extorsion, la punition d'emprunteurs d'argent délinquants et la mise sur pied de salles de jeux. Jankowski soutient également que les membres de gangs s'engagent dans la violence parce que les gangs attirent les jeunes « provocateurs » qui veulent prouver leur valeur et qui veulent rehausser leur statut auprès des autres membres du gang. La violence est utilisée pour diverses raisons : pour provoquer de la crainte chez les membres de son propre gang ou chez les membres de gangs rivaux, pour empêcher la violation des codes du gang, pour punir des personnes qui sont perçues comme ayant montré de l'irrespect envers un membre ou comme une menace pour la valeur personnelle du membre, par crainte d'être dénoncé à la police, pour protéger le territoire, à la suite d'une rivalité pour une compagne, à des fins disciplinaires et même comme soutien personnel à un autre membre du gang (Shelden et al. 2004).

En se basant sur une analyse documentaire, Shelden et al. (2004) ont conclu que :

« Les membres de gangs commettent divers crimes, mais on ne connaît pas avec certitude dans quelle mesure ils contribuent à l'ensemble du problème de la criminalité. Les crimes qu'ils ont tendance à commettre sont similaires aux genres de crimes commis par d'autres personnes délinquantes – c'est-à-dire, principalement des infractions contre les biens et des infractions liées aux drogues. L'ampleur de la violence commise par les membres de gangs est loin de correspondre au niveau dépeint par les médias et, en fait, la contribution des membres de gangs au taux global de violence est relativement faible. Il ne fait pas de doute que la présence de drogues est également responsable de l'augmentation de l'activité criminelle des jeunes membres de gangs. Le trafic de drogues est important pour les membres de gangs, mais pas avec l'ampleur présentée par les médias. » [TRADUCTION] (p.134).

Wiesel (2002) a indiqué que dans son étude, les répondants à l'enquête policière ont mentionné une variété de crimes reliés aux gangs : les vols de véhicules automobiles, les

incendies criminels, les agressions, les cambriolages, les fusillades au volant d'une voiture, la vente de crack, de cocaïne en poudre, de marijuana et d'autres drogues, les graffiti, les violations de domicile, l'intimidation, le viol, le vol qualifié, les coups de feu, le vol et le vandalisme. Les répondants membres de gangs ont approuvé ces constatations.

On pense que les gangs de rue [qui peuvent inclure des « gangs de jeunes » comme associés] commettent une grande variété de crimes : homicides, fusillades au volant d'une voiture, agressions et coups, vols qualifiés, cambriolages, introductions par effraction, vols simples et vols de véhicules automobiles (y compris les détournements de voitures ou l'acquisition forcée de voitures), le vandalisme par graffiti, l'intimidation de témoins, l'extorsion et le viol. On peut avoir recours au viol pour initier des membres féminins ou pour punir ou intimider la victime et les victimes potentielles (parfois des étrangers) ou parfois même pour se divertir. Par ailleurs, on croit que les gangs [pas nécessairement les gangs de jeunes] prennent le contrôle du commerce de la drogue aux États-Unis (Delaney, 2005). Howell (non daté, trouvé sur le site web du National Youth Gang Center) a observé que certains grands gangs de jeunes, comme les Vice Lords de Chicago, sont largement impliqués dans la consommation et le trafic de drogues. Même dans d'autres gangs, il y a des clans s'adonnant à la vente de drogues. Il a également souligné que les guerres entre gangs de jeunes pour s'accaparer les marchés de la drogue à Chicago ont été responsables de plus de 100 homicides durant la période 1987-1994. Le trafic de drogues, une des activités criminelles des membres de gangs, a parfois été considéré comme relié aux homicides des gangs (Howell, 2005) car le trafic de drogues semble fournir un contexte favorable à une violence extrême. Howell croit également que les homicides des gangs de jeunes représentent une progression naturelle de la dynamique des activités quotidiennes des gangs. Il a observé qu'avec l'augmentation de l'accès à des d'armes à feu meurtrières et leur utilisation, le taux d'homicides des gangs de jeunes commis avec une arme à feu avait augmenté en même temps.

Knox et Papachristos (2002) ont indiqué que dans la seule région de Chicago, il y a neuf groupes majeurs de Vice Lord ayant chacun leur propre chef, et il existe des gangs de Vice Lord dans 29 États et plus de 400 villes. Cependant, malgré les similitudes de structure, de constitution et de codes, ce sont des gangs rivaux dans différentes régions géographiques. Les auteurs ont indiqué que les Vice Lords ont été responsables de 3 113 incidents liés aux gangs à Chicago de 1987 à 1990, et de davantage de crimes de ce genre à l'extérieur de Chicago, dont 27 homicides, 1 355 voies de fait et agressions graves et 1 731 incidents liés aux drogues. Ces auteurs croient que les documents de Vice Lords démontrent une nette tendance vers l'antisémitisme et le terrorisme (défini comme l'atteinte d'objectifs au moyen de la violence et être motivé par l'idéologie de la violence), et que la tendance antisémite et l'identité islamique pourraient faire des Vice Lords des contacts intéressants (par l'Internet, par exemple) pour d'autres groupes terroristes en Amérique et à l'extérieur. Ils estiment le niveau de menace des Vice Lords comme un des plus élevés de tous les gangs américains à 9,25, soit supérieur au niveau de menace des Gangster Disciples, estimé à 9, en raison des antécédents de meurtres d'agents de police des premiers. Cependant, on ne sait pas s'il faut considérer les Vice Lords comme des gangs de *jeunes* ou d'adultes.

Des répondants à l'Enquête policière canadienne 2002 dans les provinces de l'Alberta, de la Saskatchewan et du Manitoba ont indiqué qu'une forte proportion de membres de gangs de jeunes étaient impliqués dans le trafic de drogues (74 %), les cambriolages ou les introductions par effraction et les agressions (68 %) et le vol et l'exportation d'automobiles (55 %). Dans ces trois provinces, on pense que l'association de membres de gangs de jeunes avec des groupes du crime organisé est la plus importante en ce qui concerne le trafic de drogues (42 %) et les agressions (32 %). On considère que les membres de gangs de jeunes sont peu impliqués dans des activités criminelles comme la fraude en matière d'immigration, la contrebande de biens de consommation et la fraude (basé sur 95 % des réponses), suivis par la fabrication et la mise en circulation de fausse monnaie et les agressions sexuelles et les viols (90 % des réponses) et la fabrication de drogues chimiques (88 % des réponses).

Une étude sur les membres de gangs de jeunes autochtones dans les établissements correctionnels fédéraux canadiens qui a établi une comparaison avec un échantillon similaire de détenus n'appartenant pas à un gang, a constaté que les membres de gangs sont plus susceptibles d'être reconnus coupables de vol qualifié, de voies de fait ou d'infraction relative aux armes, mais pas d'infractions sexuelles. Il n'y a pas de différence entre les deux groupes en ce qui concerne les homicides, la possession et le trafic de drogues (Nafekh, 2002). Une étude des membres de gangs féminins dans les établissements fédéraux canadiens (Mackenzie et Johnson, 2003) a révélé que la proportion de membres de gangs reconnus coupables de voies de fait, de trafic de drogues, de possession de drogues, de vol qualifié, d'infractions sexuelles et de vol, était plus élevée que chez les délinquantes n'appartenant pas à un gang.

Une autre tendance nouvelle a été relevée par l'évaluation nationale de la menace posée par les gangs effectuée en 2005 par la National Alliance of Gang Investigators Associations. Le rapport indique que les gangs utilisent de plus en plus la technologie à mesure que des jeunes ayant des compétences techniques deviennent membres de gangs. Ils utilisent des téléphones cellulaires, l'Internet et des ordinateurs pour communiquer entre eux, pour faciliter leurs activités criminelles et même commettre des crimes comme la production de chèques frauduleux et de fausse monnaie. Ils utilisent également des ordinateurs et l'Internet pour suivre les procédures judiciaires et identifier de témoins en vue de les intimider. Ils utiliseraient des walkies-talkies, des téléphones cellulaires, des scanners de la police, de l'équipement de surveillance et des dispositifs de détection des microphones ou des dispositifs d'écoute pour entraver les activités des services de police. Ils utilisent l'Internet pour la prostitution et les jeux vidéo en ligne, le piratage de films et de musique, la vente de musique, de vêtements et d'autres symboles reliés aux gangs, et même pour mener des « attaques de hameçonnage » afin de persuader les utilisateurs d'Internet peu méfiants de donner leurs mots de passe, des renseignements sur leurs comptes bancaires et leurs cartes de crédit sur de faux sites web – entraînant le vol d'identité et des pertes financières pour les victimes. On signale que les gangs utilisent l'Internet pour aviser les membres des dates de réunion et pour diffuser de l'information. Selon les répondants des services de police à l'évaluation nationale de la menace posée

par les gangs effectuée en 2005, de nombreux membres de gangs asiatiques sont impliqués dans ces infractions commises au moyen de la haute technologie.

Résumé des résultats des recherches : les membres des gangs commettent diverses infractions variant de mineures à graves, telles que les graffiti, les cambriolages, le vol, le vandalisme, le vol de véhicules, l'incendie criminel, les agressions, les fusillades au volant d'une voiture, la vente de crack, de cocaïne en poudre, de marijuana et d'autres drogues, la violation de domiciles, l'intimidation, le viol, le vol qualifié, l'utilisation d'armes à feu et l'homicide. Ils peuvent également s'adonner à des fraudes, au piratage et à la vente de films et de musique, au vol d'identité, à l'identification et à l'intimidation de témoins. Ils communiquent avec d'autres membres de leur gang au moyen de téléphones cellulaires, de l'Internet et des ordinateurs.

Incidence de l'appartenance à un gang : De quelle façon l'appartenance à un gang influe sur les jeunes eux-mêmes, sur leur famille, sur les collectivités et sur les institutions communautaires (p. ex., les écoles, le système judiciaire canadien, le système de santé)?

Des documents de recherche indiquant que les membres de gangs sont responsables d'une quantité disproportionnée des crimes commis dans les collectivités (p. ex, Gordon et al., 2004; Thornberry et al., 2004). Curry (2000) a relevé une corrélation positive entre l'appartenance à un gang au début de l'adolescence rapportée par les jeunes eux-mêmes et la délinquance constatée par le service de police de Chicago. Les gangs ont tendance à attirer les jeunes qui sont prédisposés à un comportement et à des attitudes antisociales (hypothèse de la sélection). Cependant, l'appartenance à un gang facilite également la criminalité par association avec des camarades délinquants et encourage l'implication des jeunes dans la criminalité (hypothèse de la facilitation sociale). Ce style de vie délinquant perturbe la transition normale de l'adolescence à l'âge adulte. Les membres de gangs sont plus susceptibles de décrocher de l'école, de vivre avec une compagne ou un compagnon sans se marier, de devenir des pères ou des mères adolescents et de ne pas avoir d'emploi stable (Thornberry et al., 2004).

Il y a un autre type d'incidence des activités reliées aux gangs surtout sur les autres jeunes et leur collectivité. Dans un quartier où se trouvent des gangs de jeunes, le plus souvent d'autres jeunes âgés de 16 à 19 ans sont victimes de violence. Cela produit un milieu social instable où l'apprentissage des normes et des valeurs de la société devient difficile (*Rapport mondial sur la jeunesse*, 2003). Ainsi, la présence de gangs dans les collectivités provoque de la crainte et davantage de désorganisation sociale dans ces collectivités. Ils menacent la sécurité des élèves à l'école, recrutent des enfants ou du moins présentent de mauvais modèles de comportement aux enfants et rendent la vie des citoyens ordinaires peu sûre. On pense qu'aujourd'hui les gangs sont plus portés vers la violence et ont davantage de connaissances techniques, ils constituent donc une grande menace pour tous les citoyens. Selon Howell et Lynch (2000) :

« La présence de gangs est liée à l'activité criminelle et au recours à des mesures d'autoprotection qui indiquent une atmosphère de danger perçu dans le milieu scolaire. Cependant, on ne sait pas si les gangs sont une cause directe de la victimisation criminelle à l'école. L'appartenance à un gang pourrait être une forme d'autoprotection utilisée par les élèves en réaction à des milieux scolaire et communautaire menaçants » [TRADUCTION] (p. 7).

Un rapport du Service de renseignements criminels Saskatchewan (2005) avertit que :

« D'après diverses recherches effectuées sur l'activité des gangs, il est important de se rappeler que l'appartenance à un gang augmente de façon importante la possibilité qu'une personne soit arrêtée, incarcérée et gravement blessée » [TRADUCTION] (p. 3).

Le rapport soutient également qu'au cours des dix dernières années, en Saskatchewan, les gangs [pas seulement les gangs de jeunes] ont nécessité la dépense d'énormes quantités de ressources en services de police et en justice pénale. Les coûts directs de ces crimes pour les collectivités se sont traduits en réduction de la viabilité économique, en augmentation des coûts de l'assurance et des soins de santé, en une baisse de valeur des propriétés et en une augmentation des dépenses juridiques, et les coûts indirects pour la collectivité sont la peur de la criminalité, la crainte de conditions de vie peu sûres, des membres de la famille blessés ou décédés et du potentiel perdu. Le rapport explique que

les résidents des collectivités où sévissent les gangs n'ont pas confiance lorsqu'ils utilisent les installations publiques comme les parcs et les terrains de jeux et peuvent ne pas vouloir participer à des événements communautaires ni coopérer avec la police par crainte de victimisation. Ils peuvent ressentir de l'impuissance, de la marginalisation, du stress émotionnel et ne plus avoir confiance que le gouvernement leur fournisse des conditions de vie sans danger ni confiance dans le système de justice. Dons, plus une collectivité connaît des problèmes reliés aux gangs, plus elle est susceptible de régresser dans la désorganisation.

Outre le *Rapport mondial sur la jeunesse* (2003), plusieurs autres chercheurs (Miller, 2002b; Thornberry, 1998; Thornberry et al., 2003; Thornberry et al., 2004; Peterson et al., 2004) ont souligné que l'appartenance à un gang, notamment la participation à des actes de violence, augmente également la probabilité que les jeunes soient victimes de violence, car on a constaté que les principales cibles de la violence des gangs sont les membres de gangs rivaux. De même, Curry, Decker et Egley (2002) ont indiqué que les comptes rendus de recherche ont démontré la relation étroite entre l'appartenance à un gang et un style de vie criminel, et également entre la commission d'infractions et la victimisation. Ils font remarquer que plus d'une douzaine des 99 répondants à l'étude de Decker en 1996 ont été tués dans les cinq ans suivant la fin de l'étude. Peterson, Taylor et Esbensen (2004) indiquent que :

« ...Un modèle d'amélioration correspond le mieux à ce mode de relation entre la victimisation liée à des actes violents et l'appartenance à un gang chez les jeunes âgés de 12 à 16 ans. Les membres de gangs ont un niveau plus élevé de victimisation que les jeunes n'appartenant pas encore à un gang, leur niveau de victimisation était généralement plus élevé durant la période d'appartenance à un gang et, bien que la victimisation ait diminué après que les jeunes ont quitté le gang, leur niveau de victimisation est demeuré nettement plus élevé que celui des jeunes n'ayant jamais appartenu à un gang » [TRADUCTION] (p. 812).

Les expériences de victimisation examinées de façon longitudinale étaient les voies de fait simples, les voies de fait graves et les vols qualifiés. Cette preuve solide du taux élevé de victimisation des membres de gangs est compréhensible si l'on tient compte du fait que la plupart d'entre eux ont des armes à feu et/ou des couteaux, prétendument pour leur

propre protection et la protection de leur territoire ou des profits de la vente de drogues – l'une des activités les plus courantes chez les gangs – et parce que leurs camarades en ont (Lizotte et al., 2000).

Mackay (2005) a interviewé des jeunes et des adultes autochtones à Saskatoon pour examiner leur sentiment d'« attache » et d'appartenance. En réponse à la question de savoir quels effets les gangs avaient eu sur eux, quatre répondants ont indiqué qu'ils n'avaient pas subi d'effets. Trois participants de sexe masculin pensaient que les gangs avaient eu des effets positifs sur eux, comme leur fournir une personne sur qui compter ou en les mettant en relation avec d'autres personnes ou en leur permettant de mieux assumer leur identité autochtone. Dix participants ont répondu que les gangs les avaient influencés de façon négative. Ils avaient été eux-mêmes, ou leurs parents ou amis, victimes de la violence des gangs. Quelques autres répondants ont indiqué avoir subi de l'intimidation de la part des gangs, et que certains avaient commis un crime à cause de l'influence du gang. De plus, elle a observé que :

« Tous les participants se sont dits préoccupés par la sûreté de leur quartier. L'environnement physique contribue au danger pour les jeunes et les enfants. Plus particulièrement, les participants ont défini les points suivants comme des éléments de danger typiques à éviter : bâtiments en ruine; éclairage public insuffisant ou hors d'état; jeunes oisifs sans surveillance qui se promènent en groupes et vulnérables à l'initiation aux gangs; aiguilles souillées qui jonchent le sol; travailleurs du sexe; accès beaucoup trop facile aux drogues; police dans l'incapacité de les protéger dans toutes les situations. Les participants ont parlé de la frayeur que suscitent les gangs de jeunes et à quel point leurs membres sont impitoyables et n'ont aucune crainte des conséquences » [TRADUCTION] (p. 23).

Une revue des recherches pertinentes a permis de relever que la plupart des membres de gangs ont des enfants [à un jeune âge, comme à l'adolescence ou au début de l'âge adulte), et pour les membres de sexe féminin des gangs, ce fait a une grande influence à long terme sur leur vie (Moore et Hagedorn, 2001). Les membres de sexe masculin des gangs, contrairement à leurs homologues féminins, assument rarement la responsabilité de leurs enfants. Moore et Hagedorn ont observé qu'à Los Angeles, des Américaines d'origine mexicaine qui étaient devenues membres d'un gang étaient généralement

considérées comme inacceptables dans l'ensemble de la collectivité et cette marginalisation supplémentaire les prive de la possibilité de se marier avec une personne n'appartenant pas à un gang. Par contre, seulement un cinquième des membres de sexe masculin de gangs ont marié une femme appartenant à un gang.

On estime que mener de façon prolongée une vie dans l'univers des gangs entrave le développement social des jeunes en limitant leur accès aux expériences de contacts prosociaux et de la vie normale, comme les études et l'emploi (Thornberry et al., 2003; Thornberry et al., 2004). Il est probable que les effets à long terme laissent ces jeunes avec très peu de possibilités de mener plus tard une « vie normale » et de trouver un bon emploi, ce qui les force à mener une vie d'activité criminelle.

En se basant sur des recherches portant sur les gangs de l'Amérique centrale, Ribando (2005) explique que :

« La violence des gangs peut menacer la stabilité politique, inhiber le développement social et décourager l'investissement étranger en Amérique centrale. De nombreux analystes prévoient que les activités illégales des gangs pourraient accélérer l'immigration illégale, la contrebande de drogues et le trafic des personnes et des armes vers les États-Unis. Certains analystes soutiennent que les contacts entre membres de gangs des deux régions augmentent et que cette tendance pourrait entraîner un accroissement des crimes avec violence reliés aux gangs aux États-Unis. D'autres pensent qu'à moins que les causes profondes expliquant la violence chez les gangs, comme la pauvreté, le chômage et l'exclusion sociale des jeunes à risque, ne soient traitées de façon globale, le problème continuera de s'accroître » [TRADUCTION] (p. 1).

Les chercheurs pensent que l'appartenance à un gang comporte des conséquences à court terme et à long terme pour les jeunes et la collectivité. Par exemple, les risques d'arrestation, d'incarcération, de blessure ou de mort violente, l'absence de transition à une vie adulte normale comprenant un emploi légitime. L'incidence sur la collectivité, le système judiciaire et le système de santé est également énorme et parfois peu reconnue. Le coût financier des activités des gangs dans tous ces domaines est considérable. De plus, ces activités entraînent des coûts sociaux en possibilités perdues et en peur du crime qui entravent les activités normales des citoyens.

Relations entre les gangs de jeunes : Les gangs de jeunes sont-ils reliés entre eux d'une façon ou d'une autre ou sont-ils principalement des rivaux? Existe-t-il des liens inter- et intra-communautaires entre les gangs de jeunes?

Un rapport de recherche de l'OJJDP (2001) indique qu'au début du 20^e siècle, la plupart des gangs étaient des groupes locaux et autonomes et leurs noms reflétaient cette caractéristique. Par exemple : les Southside Raiders, les Twelfth Street Locos et les Jackson Park Boys. D'autres gangs choisissaient des noms plus menaçants, comme les Cobras, les Warriors, les Los Diablos et les Mafia Emperors. Dans les années 60 :

« Plusieurs gangs ont adopté une variante d'un nom de gang commun. À Chicago, dans les années 60, le nom 'Vicelord' était utilisé par une dizaine de gangs locaux, y compris les California Lords, les War Lords, les Fifth Avenue Lords et les Maniac Lords. Ces gangs prétendaient faire partie d'une organisation commune – la Vice Lord Nation – être reliés entre eux par des liens d'alliance et être capables de mener des activités centralisées » [TRADUCTION] (p. 58).

Les chercheurs ne sont pas certains que ces gangs soient en fait liés et centralisés ou si ces gangs veulent simplement se présenter comme faisant partie d'une grande organisation puissante. Delaney (2005) soutient qu'aux États-Unis, il y a des « Nations de gangs de très grande taille » ou des gangs locaux qui ont des alliances avec des gangs plus importants, de très grande taille, connus sous le nom de coalitions de nations, comme les Crips, les Bloods, les People, les Folks et les gangs asiatiques. Cependant, en se basant sur leur recherche sur les « Vice Lords », Knox et Papachristos (2002) expliquent que :

« La culture et la structure des 'Vice Lord' fournit une 'trousse de départ' efficace aux nouveaux gangs qui porte le poids, l'histoire et la réputation de l'un des plus anciens gangs de rue de Chicago » (p. 15) et il n'y a pas de « réunion générale du consortium des Vice Lord' ni rien de cette nature indiquant une interaction ou une collaboration quotidienne continue » [TRADUCTION] (p.13-14).

On ne dispose d'aucunes données empiriques concluantes indiquant un lien entre les gangs de jeunes au sein des collectivités ou entre différentes collectivités. Cependant,

certaines faits tendent à indiquer qu'il y a beaucoup de rivalité entre les gangs pour le contrôle des territoires de commerce de drogues illégales, et la violence est un outil couramment utilisé pour établir ce contrôle.

Abandonner le gang : Est-ce que les jeunes deviennent membres d'un gang pour la vie et sont ensuite promus membres de gangs d'adultes ou abandonnent-ils ces loyautés en grandissant? Dans ce dernier cas, qu'est-ce qui les pousse à le faire? Y a-t-il des problèmes et des entraves si des membres désirent quitter le gang?

Dans un examen détaillé de la documentation sur l'abandon d'un gang, Decker et Lauritsen (2002) ont constaté que le gros de l'information disponible était de nature descriptive. Dans leur propre étude sur le terrain à St. Louis, les raisons relevées pour quitter le gang étaient variées : menace ou crainte de blessures personnelles, membres de la famille ou amis victimes de violence, déménagement dans une autre ville ou simplement inconnues. Certaines réponses indiquent également des préoccupations relatives à l'emploi et à la famille. Quinze des vingt-quatre ex-membres ont déclaré avoir simplement quitté le gang – sans utiliser de méthode particulière. Les auteurs ont expliqué que dans la plupart des cas l'appartenance à un gang était une expérience transitoire pour les jeunes, mais « l'abandon du gang en grandissant » ou le départ dû à une orientation de vie plus mature ne semble pas se produire dans tous les cas. Une autre étude a indiqué que 15% des garçons sont membres d'un gang à l'âge de 14 ans, mais seulement 4% le sont encore à l'âge de 20 ans. Les chercheurs ont conclu en expliquant que « les gangs prennent simplement moins d'importance dans la vie des garçons en grandissant » (p. 829, Lizotte et al., 2000).

Delaney (2005) est d'accord avec les raisons susmentionnées du désir des membres de quitter un gang. Horowitz (1983) a indiqué que :

« Il est plus facile de quitter le gang pour des membres 'périphériques' que pour des membres 'endurcis', en raison de leur moindre participation aux activités du gang et de leur dépendance réduite envers le gang pour le soutien social ou instrumental »
[TRADUCTION] (p. 54) – ceci constitue un point crucial.

Howell, Moore et Egley (2002) ont également confirmé que les membres de gangs, notamment les membres marginaux ou non endurcis, pouvaient avoir et avaient généralement tendance à quitter les gangs après un certain temps (parfois une année) relativement facilement. D'autres recherches (p. ex., Decker et Lauritsen, 2002) appuient généralement ces constatations. Les membres de gangs marginaux ou périphériques ont habituellement la possibilité de quitter un gang sans trop de problèmes, contrairement aux membres de longue date et endurcis. Pour ces derniers, cela est plus complexe et risqué et ils doivent passer par un processus de dissociation plus progressif. Decker et Lauritsen (2002) ont présumé que même après avoir pris la décision de quitter un gang, le membre pourrait avoir de la difficulté à le faire en raison du maintien de son identité de membre d'un gang pour les gangs rivaux, la police et la collectivité. Les difficultés de trouver un emploi légitime et la participation passée aux activités d'un gang représentent d'autres obstacles possibles.

Delaney (2005) a indiqué que de nombreux membres de gangs sont devenus des membres de gangs carcéraux à l'âge adulte. En se basant sur une recherche effectuée par Curry et Decker (2003), Delaney a également soutenu qu'il est possible de quitter un gang, mais seulement après avoir été tabassé par des membres du gang pour « irrespect » et au risque d'être victime de la violence de gangs rivaux sans la protection personnelle offerte par le gang. Cependant, il a observé que de nombreux membres de gangs choisissaient de demeurer membres du gang et risquaient d'être victime d'un homicide ou d'aller en prison.

Dans son étude sur les membres féminins de gangs de Winnipeg, Nimmo (2001) a constaté que certains répondants d'organismes communautaires sont d'avis qu'une fois que ces jeunes filles sont dans le gang, il leur est impossible de le quitter; d'autres sont d'avis que cela n'est pas si difficile. Les premiers soutiennent que la protection est un aspect important pour les membres d'un gang : s'ils veulent quitter le gang, non seulement ils perdent la protection contre les gangs rivaux, mais doivent également craindre les membres de leur propre gang. Pour certaines femmes dont la famille

appartient à un gang depuis des générations, quitter le gang entraînerait également l'isolement social.

En se basant sur des données empiriques, l'Institut canadien de formation (2003) a cité plusieurs raisons expliquant le désir de membres de gang de quitter l'organisation : la crainte pour leur sécurité personnelle et le désir d'une nouvelle vie – tel qu'indiqué par un membre de gang de jeunes de Montréal; un des obstacles à quitter un gang est la difficulté de reconstruire son identité hors gang par la suite. Une étude effectuée à Vancouver indique des raisons additionnelles : des membres de gangs perdent intérêt pour leur identité de membre de gang, l'incarcération de personnes clés, la neutralisation (par le décès ou la dépendance aux drogues), et la maturation. Elle indique également qu'un solide réseau de soutien social et l'acquisition de compétences sont des exigences importantes pour une intégration réussie des jeunes ex-membres de gangs dans la société dominante.

Bjørgo, un chercheur norvégien (1999) a observé qu'un renouvellement constant était courant dans les gangs de jeunes, pour les raisons suivantes :

- Abandon de la vie de gang en grandissant par la maturation naturelle et les nouvelles priorités dans la vie;
- Défaite du groupe par le recours à une force externe comme la police et les efforts communautaires de lutte contre les problèmes reliés aux gangs;
- Perte d'ennemis ou de menaces externes : par exemple, certains gangs (Warriors) de Norvège qui ont une image antiraciste sont apparus en réaction à un gang raciste appelé « Green Jackets ». Les membres du gang Warrior se sont orientés vers la criminalité à but lucratif quand le gang rival a disparu.
- Perte de l'identité, du statut et de l'image : incapacité d'être dur et capable de défendre le territoire du gang.
- Érosion de la cohésion, de la solidarité et de la force d'attraction du groupe : parfois en raison de conflits internes, qui peuvent être renforcés par la police, les enseignants, les travailleurs de services d'approche auprès des jeunes et les parents.

- Fragmentation du groupe en unités plus petites qui peuvent être trop faibles pour survivre, mais pouvant mener à la formation de nouveaux gangs si le soutien à une vie normale n'est pas offert à ces jeunes.

Bjørge croit qu'il est plus facile pour les membres d'un gang de le quitter s'il est en cours de désintégration en raison de ces « causes naturelles », ce qui réduit la probabilité de punition au moment du départ. Cependant, comme certains des autres chercheurs, il avertit également qu'à moins d'offrir un solide réseau de soutien à ces ex-membres de gang pour s'intégrer dans la société dominante, ils pourraient retourner à la vie de gang par défaut d'autre chose.

Quelques études longitudinales effectuées dans des domaines portant sur les nouveaux problèmes reliés aux gangs ont démontré que la plupart des jeunes ont tendance à rester dans les gangs durant un an ou moins (Thornberry et al., 2003; Thornberry et al., 2004). Howell et Egley (2005?) pensent que ces résultats pourraient ne pas s'appliquer aux quartiers caractérisés par un problème de gangs chronique ou de longue date, où les gangs à structure multigénérationnelle et/ou plus hiérarchisée sont bien implantés.

La plupart des chercheurs pensent que pour la majorité des jeunes qui deviennent membres de gangs, il s'agit d'une expérience transitoire – qui dure un an ou moins. Cependant, dans certains cas, comme celui des gangs multigénérationnels ou fortement structurés, les jeunes, en particulier les membres endurcis ou de longue durée, peuvent trouver difficile de quitter le gang. Le désir de quitter un gang peut découler d'une maturation naturelle et du désir de mener une vie « normale » et stable ou de la crainte pour sa sécurité personnelle, d'être incarcéré, de la perte de personnes proches dépendantes à la drogue, de blessures ou d'un décès. Un solide réseau de soutien et l'acquisition de compétences psychosociales sont essentiels à la réintégration réussie de ces jeunes dans la société dominante. Mais certains jeunes peuvent ne jamais abandonner le style de vie des gangs et devenir membres de gangs carcéraux au début de l'âge adulte.

Association entre gangs de jeunes et gangs d'adultes : Les gangs de jeunes sont-ils liés avec des gangs d'adultes? Les gangs de jeunes sont-ils liés avec des groupes du crime organisé? Existe-t-il des liens transnationaux? Existe-t-il des liens, directs ou indirects, avec des groupes ou des activités « terroristes »?

Certains chercheurs (p. ex., Valdez, 2000) croient que puisque les gangs de jeunes sont impliqués dans le commerce de la drogue, les cartels de la drogue mexicains auraient une forte influence sur le recrutement et les activités des gangs de rue et des gangs carcéraux. Cependant, ils (p. ex., Braga, 2004; Valdez et Sifaneck, 2004) ont également indiqué que les gangs de jeunes pourraient s'adonner au trafic et à la vente de drogues, sans contrôler ces activités – qui sont le domaine des groupes du crime organisé. Spergel (1995) a cité le commentaire de Thrasher (1936) concernant le lien entre les gangs de jeunes et les organisations criminelles d'adultes :

« Il n'y a pas de ligne de démarcation stricte entre garçons de gangs prédateurs et groupes criminels d'adultes jeunes et plus âgés. Ils se fusionnent les uns les autres à des degrés imperceptibles. » [TRADUCTION]

Il croit que :

« Les sous-cultures criminelles de jeunes et d'adultes sont plus intégrées depuis les années 70 qu'elles ne l'étaient dans les années 50 et 60. La nature changeante du crime organisé est due à l'arrivée de nouveaux groupes minoritaires, à une plus grande concurrence entre nouvelles organisations criminelles, à un nombre accru d'adolescents plus âgés et d'adultes dans les gangs de rue et à l'expansion des marchés de la drogue de rue... la concentration accrue de garçons sans emploi dans certaines collectivités hispanophones pourrait faciliter la transformation de gangs de jeunes traditionnellement violents en des groupes de trafiquants de drogues organisés. Les liens entre les gangs de rue et le crime organisé existent entre les races, origines ethniques, cultures et frontières nationales » [TRADUCTION] (p. 131- 132).

Spergel a observé que les membres de gangs de jeunes (âgés de 13 à 19 ans) sont souvent recrutés par des groupes du crime organisé pour rendre divers services comme guetteurs, courriers, messagers, distributeurs et vendeurs de drogues. Ces liens avec des groupes du crime organisé ont été constatés dans des gangs latino-américains, irlandais,

afro-américains et d'américains d'origine asiatique; les gangs d'américains d'origine chinoise entretiennent les liens les plus étroits et les plus directs avec des groupes du crime organisé comme les Tongs. Ces gangs de jeunes s'attaquent à des entreprises locales par l'intimidation et s'adonnent à l'extorsion, à la protection, aux vols qualifiés, à la prostitution et au trafic de drogues – mais également à certaines activités légitimes.

Tel que mentionné précédemment, Knox et Papachristos croient que les documents des Vice Lords démontrent une nette tendance vers l'antisémitisme et le terrorisme (défini comme l'atteinte d'objectifs au moyen de la violence et être motivé par l'idéologie de la violence), et que la tendance antisémite et l'identité islamique pourraient faire des Vice Lords des contacts intéressants (par l'Internet, par exemple) pour d'autres groupes terroristes en Amérique et à l'extérieur. Delaney (2005) a souligné que les skinheads, que l'on peut considérer comme un gang, sont étroitement associés avec des groupes racistes comme le White Aryan Resistance (WAR), la National Alliance, le New Order, la White Student Union (WSU), Aryan Nations, la Church of Creator et le Ku Klux Klan. Il a également observé que de nombreux gangs de rue (et peut-être les gangs de jeunes) correspondent aux caractéristiques déterminantes du « crime organisé ».

Ribando (2005) a déclaré, dans son rapport au Congrès des États-Unis, que récemment l'arrestation récente de 103 membres du violent gang centraméricain Mara Salvatrucha (MS-13) dans plusieurs villes américaines a suscité une préoccupation accrue dans le milieu de la presse et chez les décideurs sur les effets de la criminalité et de la violence des gangs en Amérique centrale et sur leur incidence aux États-Unis en fait d'activités transnationales. Selon ce rapport, les deux principaux gangs qui sévissent en Amérique centrale et qui ont des liens transnationaux avec les États-Unis sont le gang de la « 18^e rue » (également connu sous le nom M-18) et son principal rival, le *Mara Salvatrucha* (MS-13).

Le rapport indique que des citoyens de plusieurs pays d'Amérique centrale classent la criminalité et la violence des gangs parmi leurs principales préoccupations, et le Honduras et le El Salvador ont récemment promulgué une législation anti-gang très sévère. Entre autres stratégies de lutte contre les gangs, au Guatemala, USAID, un

organisme américain, a proposé un programme de prévention de la criminalité qui mettrait sur pied une « maison des jeunes » modèle pour les jeunes défavorisés, y compris d'anciens membres de gangs, et davantage de possibilités d'études et d'emploi pour les jeunes à risque.

Une évaluation nationale de la menace posée par les gangs a été effectuée par la United States National Alliance of Gang Investigators Associations en 2005. Le rapport a présenté une image sombre des « relations d'affaires » étroites entre les gangs de rue [de jeunes] et des groupes du crime organisé. Les 116 répondants des services de police ont indiqué que des gangs de rue et des groupes du crime organisé étaient dans de nombreux cas impliqués dans des activités criminelles similaires – dont les plus importantes sont les infractions en matière de drogue – le plus souvent en collaboration avec des groupes de trafiquants de drogues du crime organisé mexicain. Ils ont coopéré pour en tirer des avantages économiques et pour étendre leurs activités. Les répondants ont indiqué deux autres groupes du crime organisé - asiatique et russe – avec lesquels les gangs de jeunes sont censés être liés. Le rapport indique que :

« Des groupes du crime organisé asiatique participent souvent à de nombreuses activités criminelles. Cela comprend le trafic de drogues, la fraude par cartes de crédit, les jeux illégaux et le blanchiment d'argent. Cependant, la violence demeure la caractéristique principale de ces organisations » [TRADUCTION] (p. 3).

Selon ces répondants, d'autres groupes du crime organisé sont également associés avec des gangs de jeunes, comme l'illustre le tableau suivant (p. 3) tiré du rapport :

**Pourcentage des organismes qui indiquent des associations
entre des gangs de jeunes et des groupes du crime organisé
(par type d'organisation)**

<u>Type de groupe de crime organisé</u>	<u>Pourcentage d'organismes</u>
Organisations de trafiquants mexicains	78,4
Crime organisé asiatique	28,4
Crime organisé de la Russie, de l'Europe Centrale et de l'Europe de l'Est	24,1
Organisations de trafiquants colombiens	16,4
Organisations de trafiquants dominicains	12,9
Crime organisé du Moyen-Orient	6,9
Crime organisé de la Cosa Nostra	6,9
Crime organisé italien	6,0
Crime organisé nigérien	4,3
Crime organisé albanais	3,4
Autres	11

Les groupes du crime organisé russe s'intéressent uniquement aux profits et ont des contacts avec divers gangs. Un grand nombre de groupes du crime organisé s'adonnent également à la traite des personnes, au passage clandestin de migrants et à des activités reliées à la prostitution, en association avec des gangs [de jeunes?] locaux.

Le rapport indique que seul un faible pourcentage des responsables de l'application de la loi interrogés croient que les gangs sont associés avec des organisations terroristes ou des groupes extrémistes nationaux ou internationaux dans leurs secteurs. Parmi ceux qui pensent que de telles associations existent, la plupart ont indiqué que les gangs ont des liens avec des groupes terroristes nationaux, comme les groupes suprématistes blancs. Cependant, dans les prisons, la probabilité que des membres de gangs établissent des liens avec des membres de groupes terroristes est considérée comme élevée. Comme le rapport l'indique :

« Malgré l'absence de liens documentés entre les gangs et les groupes terroristes, la possibilité de telles associations est bien établie. Des associations précédemment documentées (tant connues que soupçonnées) entre des gangs américains et des terroristes internationaux comprennent l'association en 1986 entre El Rukns (connu également sous le nom de Black P Stone Nation) et le gouvernement de la Libye et le lien possible entre les Latin Kings et les armées de libération nationale. Les gangs carcéraux semblent être particulièrement réceptifs au recrutement terroriste » [TRADUCTION] (p. 5).

Il poursuit en expliquant que :

« De nombreux détenus identifiés dans le groupe constituant une menace à la sécurité (GMS) ont ordinairement des liens avec des groupes terroristes, et ceux qui n'en ont pas sont facilement recrutés par des terroristes. Par exemple, 27 détenus du GMS de l'établissement à sécurité maximale de Florence, au Colorado, appartiennent à Al Qaeda, au Mouvement de résistance islamique (Hamas) et à l'Organisation de libération de la Palestine. Parmi ces détenus du GMS, 18 ont reçu une formation de terroriste formelle » [TRADUCTION] (p.6).

Les résultats de l'Enquête policière canadienne 2002 indiquent que sur 63 répondants faisant état d'activités de gangs de jeunes dans leur secteur, 44 % (n=28) croient que les gangs de jeunes ont établi des associations avec des groupes du crime organisé, à titre de subordonnés ou d'affiliés (camarades ou partenaires). Dans l'ensemble du Canada, 40 % de ces relations (40 %) sont avec des groupes du crime organisé autochtone canadien, suivis par des groupes du crime organisé asiatique (22 %), des bandes de motards criminels (22 %) et des groupes du crime organisé traditionnel (7 %). Les relations avec des groupes du crime organisé de l'Europe de l'Est, de la Russie, du Mexique et de l'Amérique centrale sont considérées comme moins observables.

Un rapport publié par le Service de renseignements criminels Saskatchewan (2005) souligne que les gangs autochtones de cette province varient de gangs de jeunes locaux, peu structurés et de brève existence à des gangs d'adultes régionaux fortement structurés ayant des caractéristiques de « groupes du crime organisé ». Leurs activités reflètent ce perfectionnement croissant : infractions contre les biens, vols de rue, violence entre gangs rivaux, infractions reliées aux armes à feu, violations de domicile, trafic de drogue, intimidation de témoins et autres actes extrêmement violents visant à contrôler les collectivités.

Mackenzie et Johnson (2003) ont examiné le phénomène de l'appartenance à des gangs chez des délinquantes incarcérées dans des établissements fédéraux canadiens. Ils ont pu obtenir de l'information sur 32 de leurs 37 sujets (âgées de 20 à 67 ans). Les données indiquent que 11 étaient des membres de gangs autochtones, six appartenaient à des

gangs asiatiques, six autres étaient associées à des groupes du crime organisé traditionnel, trois étaient membres de gangs de motards et les six autres étaient associées à des gangs de rue, des groupes suprématistes blancs ou des organisations terroristes. On peut concevoir qu'en prison, ces membres de gangs pourraient établir des liens ou des relations de travail.

Le Rapport annuel de 2004 du SCRC soutient que les efforts de recrutement des gangs autochtones visent surtout les jeunes autochtones des petites et grandes collectivités, des réserves et des prisons, assurant ainsi l'arrivée de futurs membres des gangs [de jeunes] de rue. Cela fait en sorte également que les jeunes courent le risque de participer à des activités criminelles opportunistes, spontanées et non organisées de faible niveau, comme le trafic de drogue (marijuana, cocaïne, crack et méthamphétamine). Si ces jeunes choisissent de rester dans les gangs, ils peuvent également être amenés à participer à des crimes plus graves et plus violents, comme la prostitution, les introductions par effraction, les vols qualifiés, les agressions, l'intimidation, le vol de véhicules et le recouvrement de dettes de drogue illicite. Ce genre de situation met invariablement en danger les jeunes eux-mêmes et leur collectivité. Le rapport indique que ces gangs de rue sont associés avec des groupes du crime organisé, comme les Hells Angels et que les réseaux asiatiques, et ces groupes leur fournissent des drogues, des armes à feu et des tâches à effectuer.

En somme, il semble que bien que les gangs de jeunes ne soient pas tous associés avec des groupes du crime organisé, certains (notamment les « gangs de rue ») le sont probablement. Il est également concevable que dans les gangs caractérisés par des structures fluides, certains jeunes adultes établissent des liens avec des gangs d'adultes. Une autre possibilité à laquelle il faut accorder une attention particulière est le « lavage de cerveau » et le recrutement de membres par des groupes terroristes, notamment à l'intérieur des prisons. Il est assez facile d'attirer des jeunes qui ont des attitudes antisociales et anti-conventionnelles et de les persuader qu'ils doivent combattre « l'injustice sociale » par tous les moyens.

Collecte de données sur les gangs de jeunes : Est-il possible d'utiliser les données de la DUC pour examiner les activités des gangs de jeunes?

La FCM (2002) a observé les éléments suivants :

« Au cours de la dernière décennie, on s'est de plus en plus préoccupé de l'apparition de gangs de jeunes dans plusieurs villes canadiennes. Ces gangs ont été responsables de toute une série de crimes violents à sensation. Cela a poussé le public à demander des peines plus sévères et une plus grande protection du public. Cependant, on dispose de peu de recherches canadiennes sur la nature et l'ampleur du phénomène des gangs de jeunes. Les crimes impliquant des gangs de jeunes sont difficiles à déchiffrer à partir des statistiques criminelles officielles. Par exemple, la Déclaration uniforme de la criminalité (DUC) ne comprend que les accusations contre des personnes. Il est donc difficile de dresser un profil statistique complet de la nature des activités des gangs de jeunes au Canada » [TRADUCTION] (p.11).

[Un récent rapport indique que Statistique Canada a ajouté de nouveaux éléments de données pour déterminer l'activité du crime organisé et des gangs de rue à la dernière version de l'Enquête sur la déclaration uniforme de la criminalité (DUC2) (Centre canadien de la statistique juridique, 2005)].

L'Enquête policière canadienne (2002-2003) a révélé qu'au niveau national, près de la moitié des répondants (46 %) déclarent utiliser une forme ou une autre de base de données informatisée de renseignement sur les gangs.

Meeker et Vila (2002) ont discuté des difficultés d'élaborer et de maintenir un système régional de suivi des incidents reliés aux gangs et ont observé que pour saisir et utiliser correctement l'information sur les activités des gangs, il est important d'avoir une collaboration interadministrative et interservices. Ils ont décrit un système efficace de suivi des incidents qui a été élaboré à Orange County, en Californie. Il est fondé sur la détermination d'objectifs clairs par une association des chefs de police, sur l'élaboration d'un protocole d'entente, sur l'appel à une participation intense de chercheurs universitaires en raison de leurs compétences et sur la crédibilité scientifique du projet,

l'attribution de la principale responsabilité des questions relatives aux gangs à un Comité directeur permanent sur les gangs et la non-utilisation des données au niveau individuel afin d'éviter les questions de droit relatives aux délinquants juvéniles. Une description détaillée de l'élaboration du système régional de suivi des incidents reliés aux gangs fondé sur le Système d'information géographique (SIG), y compris une feuille de codage type pour enregistrer et coder les données, se trouve au chapitre 10 du livre *Responding to Gangs: Evaluation and Research* (Meeker et al. 2002).

La police de Tucson a constaté que l'élaboration d'une base de données complète sur les membres de gangs de jeunes (âgés de 17 à 25 ans) est extrêmement utile pour lutter contre la criminalité reliée aux gangs. La base de données contient les renseignements suivants sur les membres des gangs : les données personnelles comprenant les pseudonymes, les adresses et numéros de téléphone, à la maison, à l'école et au travail et ceux des associés; des renseignements similaires sur leurs collaborateurs; des renseignements sur les véhicules associés ou enregistrés; les faits et circonstances concernant la méthode de collecte des renseignements; et la confirmation des renseignements sur l'appartenance des suspects à un gang. La police de Tucson a utilisé le programme « Coplink » pour intégrer l'information et relier le système de répartition assistée par ordinateur, le système de gestion des dossiers, la base de données sur les gangs et toutes les bases de données informatisées du service – ainsi que les bases de données d'autres services de police d'autres villes (Garigan et Rodriguez, 2005). À partir de ces exemples, il pourrait être possible d'élaborer un système efficace de suivi des incidents reliés aux gangs qui ne soit pas fondé sur les données d'infractions isolées actuellement recueillies dans le système de la Déclaration uniforme de la criminalité.

L'OJJDP (dans une publication sur l'Internet en 2000) a recommandé ce qui suit :

« Le programme de lutte contre les gangs de chaque ville devrait être appuyé par un système d'information sur les gangs qui fournit des données exactes et à jour sur les incidents criminels pouvant être reliés aux membres de gangs et utilisées pour améliorer les interventions de la police et d'autres organismes. Au minimum, les services de police doivent s'assurer que les crimes liés aux gangs soient codés de façon distincte des crimes non reliés aux gangs afin que ces événements

puissent être suivis, étudiés et analysés de façon à appuyer des stratégies antigangs plus efficaces. »

Ampleur du problème des gangs : Quelle est la prévalence des gangs?

L'évaluation nationale de la menace posée par les gangs effectuée en 2005 aux États-Unis a conclu que les gangs n'étaient plus un problème limité aux grands centres urbains, et s'étaient étendus aux banlieues et aux régions rurales. Le nombre estimé de membres de gangs indiqué dans la National Youth Gang Survey 2002 était d'environ 731 500 et on comptait 21 500 gangs aux États-Unis. L'enquête a constaté que toutes les villes de 250 000 habitants ou plus et 87 % des villes ayant une population de 100 000 à 249 999 personnes ont fait état de problèmes reliés aux gangs de jeunes, accompagnés de problèmes connexes comme la violence, l'intimidation, les vols qualifiés et autres crimes comme le trafic de drogue. Ainsi, l'existence de gangs, et notamment le trafic de drogue comme facteur indirect, semble saper l'environnement social de tous les citoyens. Une étude nationale des collectivités indiennes des États-Unis (Major, Egley, Jr., Howell, Mendenhall et Armstrong, 2004) a permis de constater d'importants problèmes reliés aux gangs de jeunes dans ces collectivités, avec 23 % des répondants signalant leur existence. Il semble y avoir davantage d'activités des gangs de jeunes et des crimes plus violents dans les grandes collectivités que dans les petites (Egley, 2005).

Selon les résultats de l'Enquête policière canadienne sur les gangs de jeunes de 2002, le problème est beaucoup moins important au Canada qu'aux États-Unis. Le nombre de gangs répertoriés est de 434, et le nombre de membres de gangs de jeunes de 7 071, soit un taux de 0,24 % de membres de gangs de jeunes par 1 000 personnes. Cependant, les chercheurs ont souligné que la sous-déclaration, la dénégation, les limites intrinsèques des renseignements sur l'application de la loi et même l'absence d'accord sur la définition de « gangs » et de « gangs de jeunes » pourraient avoir contribué à fausser les résultats de l'enquête.

Les services de police de la Saskatchewan (Service de renseignements criminels Saskatchewan, 2005) ont indiqué que compte tenu de la tendance démographique et des

problèmes actuels reliés aux gangs de jeunes, le recrutement futur des jeunes par les gangs et les crimes reliés aux gangs augmenteront dans les collectivités autochtones de la Saskatchewan, qui peut revendiquer l'honneur peu enviable d'avoir la plus forte concentration de membres de gangs de jeunes (1,34 par 1 000 personnes).

Au Canada, le *Juristat*, 2003, vol. 24, no. 8, indique que :

« En 2003, 57 jeunes âgés de 12 à 17 ans ont été accusés d'homicide, soit 15 de plus qu'en 2002 et 8 de plus que la moyenne des 10 années précédentes. Le taux d'homicide chez les jeunes était généralement en régression de 1995 à 2001. Comme pour les années précédentes, les jeunes étaient plus susceptibles que les adultes de tuer d'autres jeunes et des jeunes adultes. Sur le nombre d'homicides résolus commis par des jeunes en 2003, environ la moitié (54 %) des victimes étaient âgées de 12 à 24 ans, par rapport à environ un quart des victimes tuées par des adultes. »

Le *Juristat*, 2002, vol. 24, no. 1, indique que :

« De 1992 à 2002, environ un homicide sur 10 était relié à des activités comme le trafic de drogues ou le règlement de comptes lié aux drogues. La cocaïne était en cause dans 60 % des homicides liés aux drogues. Selon les données de la DUC2, les jeunes adultes âgés de 18 à 24 ans ont enregistré le taux d'infractions relatives aux drogues le plus élevé en 2002 (860 pour 100 000 habitants), suivis par les jeunes âgés de 12 à 17 ans (645 pour 100 000 habitants). Les taux d'infractions liées à la possession et au trafic de cannabis étaient aussi les plus élevés chez les jeunes adultes de 18 à 24 ans, suivis des 12 à 17 ans dans les deux cas. Les jeunes adultes de 18 à 24 ans ont également affiché les taux d'infractions de type possession de cocaïne les plus élevés. Les taux relatifs aux deux types d'infractions reculaient avec l'âge... La plupart des homicides avaient tendance à être dus à la rivalité entre les gangs pour les territoires où la vente de drogues était une activité majeure. L'accès facile aux armes meurtrières comme les armes à feu a également accru la probabilité des homicides causés par des guerres de gangs.

De 1992 à 2002, 684 homicides au Canada étaient reliés à la drogue, soit 11 % de tous les incidents durant cette période. La cocaïne était en cause dans 60 % des homicides liés aux drogues, le cannabis dans 20 % de ces homicides, l'héroïne dans 5 % et d'autres drogues non spécifiées dans 15 %. De plus, 26 % de tous les homicides reliés aux drogues étaient également reliés aux gangs. De 1992 à 2002, la Colombie-Britannique et le Québec comptaient chacun pour 29 % des homicides reliés aux drogues, les plus fortes proportions. Ils étaient suivis par l'Ontario, avec 24 %. »

Le Cabinet du Premier ministre (2005) a révélé ce qui suit :

« Les recherches indiquent clairement que les armes à feu, la violence et les gangs sont reliés. Le rapport sur les homicides de 2004 de Statistique Canada a recensé 81 victimes tuées l'année dernière en conséquence directe de leur participation à des activités illégales comme le trafic de drogues et les actes de violence des gangs. Des études indiquent également que la proportion d'homicides provoqués par la violence avec armes à feu augmente à Toronto et dans d'autres grands centres urbains. En 2004, Statistique Canada a relevé 172 homicides au Canada à la suite de coups de feu (soit 28 % du total des homicides), soit 11 de plus qu'en 2003 et 20 de plus qu'en 2002 » (p. 1).

Globalement, la situation décrite ci-dessus est alarmante, et il n'est pas exagéré de supposer que bon nombre de ces incidents pourraient être reliés aux gangs de jeunes.

Covey, Menard et Franzese (1992) avaient indiqué que le phénomène des gangs de jeunes existe dans le monde entier. Il existe des gangs au Canada, aux États-Unis, en Australie, en Amérique du Sud et en Amérique centrale, dans les Caraïbes, en Grande-Bretagne, en France, en Espagne, en Allemagne, en Russie, en Inde, en Chine, à Taiwan, au Japon et dans certaines régions de l'Afrique.

L'Australian Bureau of Criminal Intelligence (Perron et White, 2000) a effectué une enquête nationale en Australie pour se faire une idée exacte du phénomène des gangs de jeunes et a conclu que les médias exagèrent – que la réalité est très différente de la situation aux États-Unis. Les résultats de l'enquête indiquent qu'il existe quelque 54 gangs de jeunes, dont certains semblent avoir été formés sur une base ethnique; d'autres sont inspirées par les « skinhead », les graffiti, la musique « heavy metal », un intérêt pour les choses occultes, la recherche d'émotions fortes ou la lutte contre l'ennui – ou plus simplement imiter le film « Colors ». La plupart des membres sont des garçons dont l'âge varie entre 15 et 18 ans. Les infractions commises sont opportunistes et mineures, comme le vol, y compris le vol à l'étalage, le vol qualifié, la consommation et la vente de drogues douces et la violence occasionnelle. Le trafic de drogues ou les guerres de territoire ne sont pas une caractéristique majeure des membres de gangs de jeunes. Il

semble que ces gangs ne comprennent que quelques membres endurcis et de longue date et que les autres soient de passage. La loyauté extrême envers le gang est donc rare. Cependant, les chercheurs ont averti que les conditions préalables connues favorisant la formation des gangs, comme la pauvreté, le niveau élevé de chômage chez les jeunes, un marché de l'emploi incertain, la diversité raciale, les ghettos ethniques dans certaines villes et les tensions existant entre différents groupes de jeunes à l'école et dans la rue – apparaissaient également dans les villes australiennes et qu'il fallait s'en occuper de façon proactive. Il est à noter que les données de l'enquête susmentionnée reflètent la situation telle qu'elle était en 1991. Dans une publication plus récente, White (2004), a examiné les réponses possibles de la collectivité au problème des gangs de jeunes, et a observé que :

« Les données empiriques ne nous disent pas grand chose sur le nombre de 'gangs' qui existent vraiment [en Australie], qui sont leurs membres ni ce qu'ils font » [TRADUCTION] (p. 1).

En bref les données empiriques accessibles indiquent que des gangs de jeunes se trouvent sur à peu près tous les continents, surtout dans les zones urbaines, mais également de plus en plus dans les autres régions.

Lutter contre le problème des gangs : Peut-on s'occuper des gangs de jeunes et des questions connexes sans s'occuper des causes sous-jacentes possibles dans la collectivité, comme les quartiers instables et les mauvais résultats scolaires?

Steve Shropshire et Michael McFarquhar (2002) de Manchester, au Royaume-Uni, expliquent que :

« L'incidence, les effets et les conséquences de la culture des gangs dépassent les idées préconçues en vertu desquelles on traite le problème comme question isolée exclusivement dans le contexte de l'activité criminelle. Ce n'est pas seulement un problème de criminalité, c'est également un problème social, économique et de santé publique. Les services sociaux, les autorités scolaires, les services de santé publique, les responsables locaux du logement, les relations, les écoles et les

organismes de restauration urbaine doivent tous s'occuper en priorité à la fois des causes, des symptômes et des problèmes » [TRADUCTION] (p.2).

En se fondant sur un examen des analyses de recherche, Huff (2002) a également observé que :

« ... Les gangs ne sont pas *le* problème; ils sont plutôt une variable dépendante, soit un symptôme de variables indépendantes préalables causales plus fondamentales qui ont de nombreuses conséquences dysfonctionnelles pour notre société, dont l'une est la criminalité reliée aux gangs » [TRADUCTION] (p. 293).

Vigil et Yun (2002) ont exprimé un point de vue très similaire. Ils pensent que la répression criminelle sans accorder d'attention aux variables causales des problèmes reliés aux gangs est sans doute insuffisante.

Spergel (1995) a indiqué que les stratégies d'intervention sociale appliquées dans les années 60 et 70 n'étaient pas efficaces pour réduire les problèmes reliés aux gangs, mais les leçons apprises ont été précieuses pour l'élaboration de nouvelles approches. Il recommande une approche plus globale, plus coordonnée et plus large à l'échelle locale axée sur la fourniture de services d'approche aux membres des gangs de jeunes. Il fait également observer qu'en créant des possibilités sociales pour les jeunes enfants à risque, il serait extrêmement important d'établir également des installations d'éducation communautaire pour leurs parents dans les écoles locales. Pour les jeunes adolescents membres de gangs, une mesure utile serait de créer des liens entre une expérience d'apprentissage bien structurée et des possibilités d'emploi – comme solution de rechange viable aux activités de survie des gangs. De même, pour les membres de gangs de jeunes plus âgés et les jeunes adultes, il serait avantageux de leur fournir des possibilités d'emploi. Autrement dit, il propose de s'occuper des causes profondes du problème des gangs plutôt que de se fier simplement à des stratégies de suppression réactives.

Un Rapport des Nations Unies (2003) soutient que les efforts de lutte contre l'appartenance aux gangs fondés uniquement sur l'aspect criminel du phénomène sont les

plus inefficaces, car les facteurs socio-économiques et autres qui poussent les jeunes à devenir membres de gangs ne sont pas pris en compte. Il soutient de plus que puisque les membres des gangs de jeunes ont souvent peur de la société dominante, ils deviennent membres de gangs pour être acceptés et pour assurer leur sécurité. Il recommande des programmes communautaires combinant des stratégies de prévention, d'intervention et de suppression, en accordant une attention particulière à la relation mutuelle existant entre les institutions sociales et les jeunes à un moment et à un endroit donnés (par exemple, avant que le jeune ne devienne membre d'un gang ou quand il est sur le point de quitter un gang), et fait observer que :

« Il est nécessaire de faire des efforts pour guider les gangs de jeunes vers des modes de comportement socialement acceptables. Actuellement, la plupart des initiatives de réadaptation ne parviennent pas à réorienter les énergies ou le potentiel des membres des gangs vers des activités socialement souhaitables. Un domaine prometteur de travail de prévention comprend le renforcement de la position des victimes par l'élaboration de programmes de formation adaptés et le soutien des associations de victimes. Le problème de la victimisation des jeunes se caractérise encore par un certain vide théorique. Des études récentes ont démontré que la différenciation entre les délinquants et les victimes n'est pas basée sur le sexe et l'âge, mais sur les différences existant au sein de chaque sexe... Il faut garder à l'esprit ces considérations et d'autres reliées au sexe lors de l'élaboration des programmes de prévention... Cependant, il faut comprendre que les dépenses inconsidérées d'argent, de temps et d'effort pour la prise de mesures spontanées ou mal conçues n'aideront en rien à résoudre le problème; il faut donc intégrer la recherche et l'évaluation dans tous les efforts de prévention » (p. 206).

Les recherches indiquent que le phénomène des gangs est extrêmement complexe dans son origine et son fonctionnement, dans lequel les facteurs socio-économiques, psychologiques, familiaux et personnels, entre autres, poussent les jeunes à créer des gangs, à en devenir membres et à y rester. Il serait naïf de penser que le problème peut être résolu sans régler ces aspects sous-jacents.

Responsabilité de s'occuper du problème des gangs de jeunes : Qui est responsable de la lutte contre la création des gangs de jeunes et leurs activités – les organismes, la collectivité, le gouvernement, la famille ou une autre institution?

Peu de chercheurs se sont occupés directement de cette question. Cependant, Pappas (2001), en examinant des solutions contemporaines aux problèmes reliés aux gangs aux États-Unis, a proposé que les organismes au service de la jeunesse prennent une initiative. Comme la plupart des collectivités aux prises avec ces problèmes ne sont pas au courant des subventions offertes par le gouvernement fédéral, les États et les organismes sans but lucratif, ces organismes pourraient les faire connaître et aider les collectivités à obtenir ces subventions pour leur permettre de développer des programmes d'intervention communautaires afin de prévenir ou de réduire les problèmes reliés aux gangs. Cependant, un grand nombre de programmes réussis (p. ex., Boston Operation Ceasefire, voir Braga et Kennedy [2002]) ont été entrepris par les services de police, en partenariat avec des chercheurs universitaires, des organismes de services sociaux, des églises et des organismes communautaires et de quartier. Il y a également le risque d'apparition du phénomène du justicier si les services de police sont perçus comme inactifs ou inefficaces. Compte tenu du rôle des services de police, il est concevable que la police puisse agir comme catalyseur en réunissant les intervenants clés, en élaborant des programmes ciblés fondés sur une évaluation complète et exacte de l'incidence des gangs et en les mettant en œuvre. Par ailleurs, les recherches montrent très clairement que la police ne peut résoudre à elle seule les problèmes reliés aux gangs – elle a besoin de partenariats efficaces avec toute une gamme d'organismes communautaires, les parents, les jeunes et d'autres responsables du gouvernement.

Il semble que les services de police assument le rôle logique d'assurer le leadership dans les efforts de lutte contre la création des gangs de jeunes et les activités reliées aux gangs, mais en partenariat avec les collectivités, les institutions sociales comme les écoles, les universités et les églises, ainsi que les travailleurs des services d'approche et des organismes de services à la jeunesse, de même que et les conseillers auprès des jeunes et des familles. Le fondement des services de police communautaire de la GRC et les principes de justice réparatrice sont bien adaptés au rôle de chef de file dans ce domaine, à condition de disposer de ressources suffisantes.

Conclusion

La recherche indique que certaines des raisons courantes pour lesquelles les gangs de jeunes sont créés et prospèrent sont la satisfaction de besoins fondamentaux comme les suivants :

besoin d'amour, de compagnie et d'appartenance (à une famille de substitution);

besoin de reconnaissance, de valorisation et d'acceptation;

besoin de pouvoir, de statut et de sensations fortes;

besoin de structure, de possibilités et de discipline;

besoin de sécurité physique et de protection.

Il est facile de voir que les institutions sociales qui satisfont normalement ces besoins sont la famille, l'école, le quartier et la collectivité. Par conséquent, les facteurs de risque qui augmentent la probabilité que ces besoins ne soient pas satisfaits chez les jeunes de façon saine peuvent souvent les pousser à devenir membres de gangs. Ces facteurs peuvent comprendre les éléments suivants : grandir dans un quartier désorganisé et dans une famille instable, pauvre et dysfonctionnelle; avoir de mauvais résultats scolaires, un faible attachement à l'école et aux enseignants; s'associer avec des camarades délinquants; s'engager dans diverses formes de comportements déviants. Des antécédents comme le racisme, le statut social marginalisé, la pauvreté, l'absence de soutien de la famille et de la collectivité et le portrait dressé par les médias de la violence et du style de vie criminel sont aussi souvent associés aux principaux facteurs de risque. Il faut donc entreprendre des efforts intensifs afin de réduire les facteurs de risque chez les jeunes vulnérables. Par contre, les facteurs de protection sont : une haute estime de soi, des aptitudes sociales, intellectuelles et de résolution de problèmes très développées et de bons résultats scolaires – dont un grand nombre sont les antécédents ou les conséquences d'un bon soutien familial, de la discipline et de l'orientation, de bons modèles de comportement dans un quartier ou une collectivité dynamique et stable, des possibilités

d'activités prosociales, l'acquisition d'aptitudes à la vie quotidienne, et un espoir réaliste de possibilités de vie intéressantes, y compris un emploi légitime.

Donc, le principe de base de tout effort de prévention et d'intervention semble déterminer que les programmes doivent être axés sur la création de solutions de rechange légitimes aux jeunes à risque et membres des gangs pour satisfaire leurs besoins. Autrement dit, tout programme de lutte ou de prévention doit comprendre du soutien et des conseils pour les familles, notamment pour les familles et les collectivités jeunes à risque avec lesquelles il est difficile de nouer des liens, de l'éducation et de la formation aux jeunes pour leur permettre de gagner honnêtement leur vie, l'acquisition d'aptitudes à résoudre les conflits et des activités récréatives (par exemple, des programmes parascolaires) pour permettre aux jeunes de mener une vie saine et leur donner un sentiment de valeur personnelle et de respect de soi. Des programmes de lutte contre l'intimidation peuvent également aider à réduire le recours des enfants et des adolescents à la violence physique pour assurer leur protection et leur sécurité personnelle.

Les données empiriques ont montré que la mobilisation communautaire est une des stratégies les plus efficaces pour lutter contre le problème des gangs. Cela englobe le fait d'obtenir le soutien et la pleine participation des résidents du quartier, des églises et des organismes éducatifs, sociaux et d'approche des collectivités urbaines et rurales, chez toutes les classes socio-économiques et dans les quartiers homogènes ou diversifiés sur le plan racial qui sont touchés. La mobilisation et le renforcement des collectivités ainsi que le partage des ressources communautaires à la base doivent être intégrés à des stratégies de prévention à long terme dans tout programme de réduction du phénomène des gangs.

La recherche souligne également l'efficacité d'une stratégie polyvalente, nécessitant la participation de nombreux partenaires, globale et équilibrée pour prévenir, réduire et combattre les problèmes liés aux gangs. Il faudrait considérer les jeunes et les médias comme des intervenants importants parmi les partenaires. Le gros des données empiriques examinées dans ce rapport semble indiquer qu'une combinaison de stratégies de prévention, d'intervention et de suppression ciblée (auprès de membres de gangs violents et connus) fonctionne le plus efficacement pour lutter contre le phénomène des

gangs. Il est également essentiel, selon Spergel (1995), un expert reconnu en recherche sur les gangs, d'élaborer des politiques et des programmes fondés sur le ciblage adéquat des institutions et des jeunes, le stade d'appartenance des jeunes au gang et l'ampleur du problème des gangs dans la collectivité – en se basant sur des données systématiques, complètes et exactes.

Enfin, toute stratégie d'intervention devra tenir compte de la façon dont la situation pourrait être perçue – par exemple, adopter une intervention trop dure ou trop douce avec les jeunes. Elle devra établir le bon équilibre en matière d'approche et, pour obtenir le soutien de la collectivité, être perçue par elle comme équitable et sensible. La GRC met déjà l'accent sur un « régime de maintien de l'ordre axé sur les problèmes » fondé sur l'observation, l'analyse et la réponse ciblée dans la formation de ses cadets. Une situation complexe comme le problème des gangs de jeunes censément généralisé et en augmentation constante, notamment quand il y a des possibilités de tensions raciales, pourrait exiger la sensibilisation et la formation poussée des policiers afin qu'ils acquièrent des compétences en résolution de problèmes et en relations interpersonnelles plus avancées et plus complexes.

Recommandations :

1. La reconnaissance par les intervenants de la collectivité de l'existence du problème des gangs et une évaluation systématique et complète de la nature et de l'ampleur du problème dans chaque collectivité doivent être effectuées comme première étape d'élaboration de toute politique ou tout programme. Cela devrait comprendre une évaluation objective de l'ampleur du problème, de la nature des gangs et de leurs activités dans chaque collectivité canadienne.

2. Il faudrait recueillir systématiquement les données officielles sur les gangs de jeunes et leurs activités criminelles et de l'information auprès des agents de probation et de liberté conditionnelle, des écoles, des organismes communautaires qui s'occupent des jeunes, des procureurs, des agents de correction et des résidents de la collectivité. Les chercheurs ont également observé que :

« Les enquêtes proactives à long terme sur l'ensemble d'un gang sont plus efficaces que les enquêtes réactives à court terme sur les membres individuels d'un gang. » (OJJDP, 2000, publication sur l'Internet)

3. Les services de police sont bien placés pour assurer le leadership des efforts de prévention et d'atténuation du phénomène des gangs. Cependant, les données empiriques accessibles indiquent le bien-fondé de recourir à la coordination et à la coopération des divers organismes concernés, et il semble que toute élaboration de politique ou de programme a plus de chance de réussir si d'autres institutions communautaires (p. ex., les écoles, les chercheurs universitaires, les églises, les organisations de jeunes et les familles), les organisations de services et les membres du système judiciaire (décideurs, agents de probation, procureurs et avocats de la défense) y participent également comme membres d'une même équipe. En fait, les recherches indiquent que la mobilisation communautaire au niveau local est la façon la plus efficace de lutter contre le problème des gangs. Les représentants de jeunes à risque et de ceux qui appartiennent à des gangs pourraient également être des ressources précieuses.

4. Les principaux intervenants doivent parvenir à un consensus sur les définitions des concepts et des termes essentiels tels que « gangs de jeunes », « activités des gangs » « codes des gangs », « collectivité », sur les principes de prévention, d'intervention et de suppression, sur les stratégies immédiates, intermédiaires et à long terme ainsi que leurs objectifs et l'attribution des responsabilités respectives pour la mise en œuvre des stratégies prévues. Les principaux intervenants doivent reconnaître que les stratégies devraient être fondées sur les besoins spécifiques de chaque collectivité et sur l'ampleur du problème. Dans les secteurs à risque, la sensibilisation, l'éducation et la formation pourraient permettre d'empêcher les jeunes enfants de devenir membres de gangs; dans les secteurs où ont lieu les activités des gangs, l'intervention axée sur la fourniture de services aux jeunes membres des gangs pourrait être efficace, et dans les secteurs où il y a un grave problème de gangs, la suppression ciblée (comme cela a été fait à Boston) pourrait être nécessaire.

5. Il faudrait envisager la collecte permanente d'information dans le cadre d'enquêtes communautaires, les déclarations des jeunes et les registres publics, la vérification et la communication des renseignements sur les gangs en vue de la mise en œuvre de stratégies interdépendantes de contrôle social formel et informel. Une combinaison de méthodes de collecte des données assurerait la représentativité. Une collecte précise des données est absolument essentielle à une approche ciblée aux problèmes des gangs. [Un rapport récent a indiqué que Statistique Canada a ajouté de nouveaux éléments de données pour déterminer l'activité du crime organisé et des gangs de rue à la dernière version de la DUC2, l'Enquête sur la déclaration uniforme de la criminalité (Centre canadien de la statistique juridique, 2005)].

6. Un volet d'évaluation devrait être inclus dans ce type de programme.

7. Il est essentiel de disposer de ressources suffisantes et affectées correctement pour que ce type d'initiative soit efficace.

Bibliographie

ASTWOOD STRATEGY CORPORATION. *Résultats de l'Enquête policière canadienne sur les gangs de jeunes de 2002*, publié grâce à la contribution du Solliciteur général du Canada, maintenant Sécurité publique et Protection civile Canada, 2003.

BALASINGHAM. « Violence chez les jeunes et l'activité des bandes de jeunes : réponses aux préoccupations communautaires » (2000), cité dans *Fédération canadienne des municipalités* - Weiler, Richard, Tullio Caputo, Deborah Gordon, Katharine Kelly, Lisa Plosenski, Lara Green et Debra Sladden pour le compte de la FCM (2002).

BJØRGO, TORE, agrégé supérieur de recherche. *How Gangs Fall Apart: Processes of Transformation and Disintegration of Gangs*, The Norwegian Institute of International Affairs (1999), document présenté à la 51st Annual Meeting of the American Society of Criminology Toronto, Canada, du 17 au 20 novembre 1999.

BRAGA, A.A. « Gun Violence Among Serious Young Offenders », *Problem-Oriented Guides for Police*, Problem-Specific Guides Series, n° 23, Washington (DC), Office of Community Oriented Policing Services, 2004.

BRAGA, Anthony A. et David M. KENNEDY. « Reducing Gang Violence in Boston », chapitre 9, dans Winifred L. Reed et Scott H. Decker (dir.), *Responding to Gangs: Evaluation and Research*, National Institute of Justice, 2002.

BROWN, Maureen J. *In Their Own VOICES: African-Canadians in the greater Toronto area share their experiences of police profiling*, Commissioned by the African American Community Coalition on Race Profiling, 2004.

CABINET DU PREMIER MINISTRE. *Fiche d'information*, Réponses du gouvernement du Canada pour lutter contre la violence armée, Toronto (Ontario), 2005.

CANADIAN TRAINING INSTITUTE. *Youth Justice in Canada: a resource manual*, Excerpt on Youth Gangs, Toronto, 2003, p. 40 à 45.

CHIN, Lo-Lin. « Chinese Gangs and Extortion », dans *Gangs in America*, révisé par C. Ronald Huff, Newbury Park (CA), Sage Publications, p. 129-145, cité dans Spergel, Irving A. (1995), *The Youth Gang Problem: A Community Approach*, New York, Oxford University Press, 1990a.

COVEY, Herbert C., Scott MENARD et Robert J. FRANZESE. *Juvenile Gangs*, Springfield, Charles C. Thomas, 1992.

CRIMINAL INTELLIGENCE SERVICE SASKATCHEWAN. *Intelligence Trends: Aboriginal-Based Gangs in Saskatchewan*, 2005.

CURETON, Steven R. « Introducing Hoover: 'I'll Ride for You, Gangsta' », dans Ronald C. Huff (éditeur), *Gangs in America*, Thousand Oaks, Sage Publications, 2002.

CURRY, David G. « Self-reported Gang Involvement and Officially Recorded Delinquency », *Criminology*, vol. 38, n° 4 (2000).

CURRY, David G., Scott H. DECKER et Arlen EGLEY Jr. « Gang Involvement and Delinquency in a Middle School Population », *Justice Quarterly*, vol. 19, n° 2 (2002).

CURRY, E. « Confronting Crime: Looking Toward the Twenty-First Century », *Justice Quarterly*, vol. 6 (2004), p. 5-25, cité dans Shelden, Tracy et Brown, *Youth Gangs in American Society*, Canada, Thomson Wadsworth, 1989.

CURRY, G. D., et A. SPERGEL. « Gang Homicide, Delinquency and Community », *Criminology*, vol. 26 (2004), p. 381-405, cité dans Shelden, Tracy et Brown, 1988.

DECKER, Scott H., et Janet L. LAURITSEN. « Leaving the Gang », dans Ronald C. Huff (dir.), *Gangs in America*, Thousand Oaks, Sage Publications, 2002.

DELANEY, Tim. *American Street Gangs*, Upper Saddle River (NJ), Prentice Hall, 2005.

EDMONTON POLICE SERVICE. « Who Are Your Children Hangin' With? », Street Gangs in Edmonton, *A Parent/Community Resource Guide* (sur Internet, sans date).

EGLEY, Jr. Arlen. « Highlights of the 2002–2003 National Youth Gang Surveys », *OJJDP Fact Sheet* (sur Internet), 2005.

ESBENSEN, F.A. *Preventing Adolescent Gang Involvement*, Youth Gang Series, Washington (DC), US Department of Justice, Office of Juvenile Justice and Delinquency Prevention, 2000.

ESBENSEN, Finn-Aage, Adrienne FRENG, Terrance J. TAYLOR et D. Wayne OSGOOD. « National Evaluation of the Gang Resistance Education and Training (G.R.E.A.T.) Program », chapitre 5 dans Winifred L. Reed et Scott H. Decker (dir.), *Responding to Gangs: Evaluation and Research*, National Institute of Justice, 2002.

FLEISHER, M.S. *Dead End Kids: Gang Girls and the Boys They Know*, Madison (WI), University of Wisconsin, 1998.

FLEISHER, Mark. « Doing Field Research on Diverse Gangs », dans Ronald C. Huff (dir.), *Gangs in America*, Thousand Oaks, Sage Publications, 2002.

GARIGAN, Michael, et George D. RODRIGUEZ. « The Street Gangs of Tucson », *The Police Chief*, p. 64-68 (2005), Arizona Police Department.

GORDON, Rachel A., Benjamin LAHEY, Eriko KAWAI, Rolf LOEBER, Magda STOUTHAMER-LOEBER et David P. FARRINGTON. « Antisocial Behavior and Youth Gang Membership: Selection and Socialization », *Criminology*, vol. 42, n° 1 (2004).

GRC. *Assurer la sécurité du Canada et celle des collectivités*, 2003 (sur Internet).

HAGEDORN, John M. « Gangs and the Informal Economy », dans Ronald C. Huff (dir.), *Gangs in America*, Thousand Oaks, Sage Publications, 2002.

HOROWITZ, R. *Honor and the American Dream: Culture and Identity in a Chicano Community*, New Brunswick (NJ), Rutgers University Press, 1983.

HOWELL, J. C. *Youth Gang Programs and Strategies: Summary*, 2000 (sur Internet).

HOWELL, James C. *Youth Gang Drug Trafficking and Homicide: Policy and Program Implications*, dans <http://ojjdp.ncjrs.org/jjjournal/jjjournal1297/gang.html> (OJJDP, sur Internet, le 23 août 2005).

HOWELL, James C. « Promising Programs for Youth Gang Violence Prevention and Intervention », dans *Understanding Contemporary Gangs in America* (2004), Rebecca D. Petersen (dir.), Upper Saddle River (NJ), Prentice-Hall, cité dans Delaney, 2005.

HOWELL, James C., et James P. LYNCH. « Youth Gangs in Schools », *Juvenile Justice Bulletin*, OJJDP, US Department of Justice, 2000.

HOWELL, James C., et Arlen EGLEY. *Joining and Leaving Gangs*, Institute for Intergovernmental Research, États-Unis, 2005, www.iir.com/nygc (National Youth Gang Center).

HOWELL, James C., John P. MOORE et Arlen EGLEY Jr. « The Changing Boundaries of Youth Gangs », dans Ronald C Huff (dir.), *Gangs in America*, Sage Publications, p. 3-18 (2002).

HUFF, C. Ronald (dir.). *Gangs in America*, Thousand Oaks, Sage Publications, 2002.

HUNT, Geoffrey, Kathleen MACKENZIE et Karen JOE-LAIDLER. « I'm calling my mom », *The Meaning of Family and Kinship Among Homegirls*, *Justice Quarterly*, vol. 17, n° 1 (2000).

JANKOWSKI, M. S. *Islands in the Street: Gangs and American Urban Society*, Berkeley, University of California Press, 1990, cité dans Sheldon, Randall J., Sharon K. Tracy et William B. Brown, *Youth Gangs in American Society*, Canada, Thomson Wadsworth, 2004.

JURISTAT. Vol. 24, n° 1 (2002).

JURISTAT. Vol. 24, n° 8 (2003).

JUSTICE MANITOBA. *Projet antigang*, 2001.

KLEIN, M. *The American Street Gang*, New York, Oxford University Press, 1995.

KLEIN M. et C. MAXSON. « Rock Sale' in South Los Angeles », dans *Sociology and Social Research*, vol. 69 (1985), p. 561-565, cité dans Sheldon, Tracy and Brown, 2004.

KNOX, George W., et Andrew V. PAPACHRISTOS. *The Vice Lords: A Gang Profile Analysis*, Peotone (Illinois), New Chicago School Press Inc, 2002.

LA PRAIRIE, C., et P. STENNING. « Exilés, rue principale : réflexions sur la surreprésentation autochtone dans le système de justice pénale », dans E. Peters et D. Newhouse (dir.), *Des gens d'ici : les Autochtones en milieu urbain*, Canada, p. 195-210 (2003).

LEES, Mary H., Human Development Department. *Why Do Young People Join Gangs?* Mary DEEN, spécialiste de la vulgarisation en développement des jeunes, et Louise PARKER, spécialiste de la vulgarisation en économie familiale. Washington State University, 2005. (sur Internet et extrait de Research Review: Gang Violence and Prevention).

LIZOTTE, Alan J., Marvin D. KROHN, James C. HOWELL, Kimberly TOBIN et Gregory HOWARD. « Factors Influencing Gun Carrying Among Young Urban Males Over the Adolescent-Young Adult Life Course », *Criminology*, vol. 38, n° 3 (2000).

MACKAY, Gail. *The City as Home: The Sense of Belonging Among Aboriginal Youth in Saskatoon*, rédigé aux fins du Bridges and Foundations Project on Urban Aboriginal Housing, 2005.

MACKENZIE, Andrew, et Sara L. JOHNSON. *Un profil des délinquantes membres de gangs incarcérées dans des établissements correctionnels fédéraux au Canada*, Direction de la recherche, Service correctionnel du Canada, 2003.

MAJOR, Aline K, Arlen EGLEY, Jr., James C. HOWELL, Barbara MENDENHALL et Troy ARMSTRONG. « Youth Gangs in Indian Country », *Juvenile Justice Bulletin*, États-Unis, OJJDP, mars 2004.

MAXSON, C.L. *Street Gang Members on the Move: The Role of Migration in the Proliferation of Street Gangs in the U.S.*, Report to the National Youth Gang Center, Tallahassee (FL), National Youth Gang Center, 1996.

MEEKER, James W., et Bryan VILA. « Issues in Developing and Maintaining a Regional Gang Incident Tracking System », dans Ronald C. Huff (dir.), *Gangs in America*, Thousand Oaks, Sage Publications, 2002.

MEEKER, James W., Katie J.B. PARSONS et Bryan J. VILA. « Developing a GIS-Based Regional Gang Incident Tracking System », chapitre 10 dans Winifred L. Reed et Scott H. Decker (dir.), *Responding to Gangs: Evaluation and Research*, National Institute of Justice, 2002.

MELLOR, Brian, B.A. avec grande distinction, Leslie MACRAE, B.A. avec grande distinction, Monica PAULS et Joseph P. HORNICK. *Les gangs de jeunes au Canada : examen préliminaire des programmes et des services*, rédigé pour le compte de Sécurité publique et Protection civile Canada et présenté par l'Institut canadien de recherche sur le droit et la famille, 2005.

MILLER, Jody. « The Girls in the Gang - What We Have Learned from Two Decades of Research », dans Ronald C. Huff (dir.), *Gangs in America*, Thousand Oaks, Sage Publications, 2002a.

MILLER, Jody. « Young Women in Street Gangs: Risk Factors, Delinquency, and Victimization Risk », chapitre 3 dans Winifred L. Reed et Scott H. Decker (dir.), *Responding to Gangs: Evaluation and Research*, National Institute of Justice, 2002b.

MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ COMMUNAUTAIRE ET DES SERVICES CORRECTIONNELS, GOUVERNEMENT DE L'ONTARIO. *La Semaine de la prévention du crime promeut la sécurité des collectivités*, 2005.
www.ogov.newswire.ca/ontario/GPOF/2005/11/03/c0379.html?Imatch=&lang=_f.html.

MOORE, J. W. « Understanding Youth Street Gangs: Economic Restructuring and the Urban Underclass », dans M. W. Watts (dir.), *Cross-Cultural Perspectives on Youth and Violence*, Stamford (CT), JAI, p. 65-78 (1998).

MOORE, Joan, et John HAGEDORN. « What happens to girls in the gang? », dans *Gangs in America*, 2^e édition, R. C. Huff (dir.), Thousand Oaks (CA), Sage Publications, p. 205-218, (1996).

MOORE, Joan, et John HAGEDORN. « Female Gangs: A Focus on Research », *OJJDP Juvenile Justice Bulletin*, 2001.

NAFEKH, Mark. *Étude sur l'appartenance à un gang et sur les jeunes au sein de la population autochtone sous responsabilité fédérale*, Direction de la recherche, Service correctionnel du Canada, 2002.

NATIONAL ALLIANCE OF GANG INVESTIGATORS ASSOCIATIONS IN PARTNERSHIP WITH THE FBI, National Drug Intelligence Center, and Bureau of Tobacco, Alcohol, Firearms and Explosives. *National Gang Threat Assessment*, 2005.

NATIONAL YOUTH GANG CENTER, US DEPARTMENT OF JUSTICE.
« Highlights of the 2002-2003 National Youth Gang Surveys », *OJJDP Fact Sheet*, 1998
et 2002-2003.

NIMMO, Melanie. *The "Invisible" Gang Members: A Report on Female Gang
Association in Winnipeg*, Canadian Center for Policy Alternatives, Manitoba, 2001.

OFFICE OF THE JUVENILE JUSTICE AND DELINQUENCY PREVENTION, US
DEPARTMENT OF JUSTICE. *Youth Gang Programs and Strategies: OJJDP Summary*,
2000 (sur Internet).

MILLER, Walter B. *The Growth of Youth Gang Problems in the United States: 1970-98*,
Office of the juvenile justice and delinquency prevention, US Department of Justice,
2001.

OJJDP fact sheet (2002) on National Youth Gang Survey Trends from 1996 to 2000.

PAPPAS, Carissa. *US Gangs: Their Changing History and Contemporary Solutions*,
Youth Advocate Program International Resource Paper, 2001.

PERRONE, Santina et Rob WHITE. « Young People and Gangs », *Trends and Issues in
Crime and Criminal justice*, n° 167, Australian Institute of Criminology, (2000).

PETERSON, Dana, Jody MILLER et Finn-Aage ESBENSEN. « The Impact of Sex
Composition on Gangs and Gang Member Delinquency », *Criminology*, vol. 39, n° 2,
(2001).

PETERSON, Dana, Terrance J. TAYLOR et Finn-Aage ESBENSEN. « Gang
Membership and Violent Victimization », *Justice Quarterly*, vol. 21, n° 4, (2004).

PRZEMIENIECKI, Chris, J. « Gang Behavior and Movies: Do Hollywood Gang Films
Influence Violent Gang Behavior? », *Journal of Gang Research*, vol. 12, n° 2, p. 41-71,
(2005).

RIBANDO, Clare, analyste des questions latino-américaines, Foreign Affairs, Defense,
and Trade Division. *Gangs in Central America*, rapport du Congressional Research
Service (CRS) pour le Congrès des États-Unis, commandé sur le site Web du CRS (code
de la commande RS22141, le 10 mai 2005).

SERVICE CANADIEN DE RENSEIGNEMENTS CRIMINELS. *Rapport annuel sur le
crime organisé au Canada*, Gouvernement du Canada, 2004.

SHELDEN, Randall J., Sharon K. TRACY et William B. BROWN. *Youth Gangs in
American Society*, Canada, Thomson Wadsworth, 2004.

SHROPSHIRE, Steve, et Michael MCFARQUHAR Consultancy Group. *Developing Multi-agency Strategies to Address Street Gang Culture and Reduce Gun Violence*, exposé n° 4 dans la série « Young People, Gang Culture and Gun Violence », 2002. (sashropshire@ukonline.co.uk)

SPERGEL, Irving A. *The Youth Gang Problem: A Community Approach*, New York, Oxford University Press, 1995.

THORNBERRY, Terence P. « Membership in Youth Gangs and Involvement in Serious and Violent Offending », p. 147-166, dans Rolf Loeber et David P. Farrington (dir.), *Serious & Violent Juvenile Offenders: Risk Factors and Successful Interventions*, Newbury Park (CA), Sage, 1998.

THORNBERRY, T. P., M. D. KROHN, A. J. LIZOTTE, C. A. SMITH et K. TOBIN. *Gangs and Delinquency in Developmental Perspective*, New York (NY), Cambridge University Press, 2003.

THORNBERRY, Terrence P., David HUIZINGA et Rolf LOEBER. « The Causes and Correlates Studies: Findings and Policy Implications », dans *Juvenile Justice*, vol. IX, n° 1 (2004).

THRASHER, Frederic M. « The Gang », Chicago, University of Chicago Press, cité dans Spergel, Irving A. (1995), *The Youth Gang Problem: A Community Approach*, New York, Oxford University Press, 1936.

TRUMP, Kenneth S. « Gangs, Violence, and Safe Schools », dans Ronald C. Huff (dir.), *Gangs in America*, Sage Publications, p. 121-129, 2002.

UNITED NATIONS. « Juvenile Delinquency », chapitre 7 dans *World Youth Report*, p. 188-211, 2003.

VALDEZ, Al. *Gangs: A Guide to Understanding Street Gangs*, San Clemente (CA), Law Tech Publishing Co. Ltd, 2000.

VALDEZ, A. et S. J. SIFANECK. « Getting High and Getting by: Dimensions of Drug Selling Behaviors Among Mexican Gang Members in South Texas », *Journal of Research in Crime and Delinquency*, vol. 41, n° 1, p. 82-105 (2004).

VIGIL, James D. et Steve C. YUN. dans Ronald C. Huff (dir.), *Gangs in America*, Thousand Oaks, Sage Publications, 2002.

WEILER, Richard, Tullio CAPUTO, Deborah GORDON, Katharine KELLY, Lisa PLOSENSKI, Lara GREEN et Debra SLADDEN, pour le compte de la FCM, *Violence chez les jeunes et l'activité des bandes de jeunes : réponses aux préoccupations communautaires*, Fédération canadienne des municipalités, 2002.

WHITE, Rob. « Police and Community Responses to Youth Gangs », *Trends & Issues in Crime and Criminal Justice*, n° 274, Australian Institute of Criminology, (2004).

WIESEL, Deborah M. « The Evolution of Street Gangs: An Examination of Form and Variation », chapitre 2 dans Winifred L. Reed et Scott H. Decker (dir.), *Responding to Gangs: Evaluation and Research*, National Institute of Justice, 2002.

WYRICK, P.A., et J. C. HOWELL. « Strategic Risk-Based Responses to Youth Gangs », *Juvenile Justice*, vol. 10, n° 1, p. 20-29, (2004) .

Autres Rapports Disponibles

<u>Date</u>	<u>Titre</u>	<u>Auteur</u>
2006	Le profilage racial aux Etats-Unis : Un examen de la documentation	Colin Goff, Ph.D.
2006	Inégalité devant la loi : Le « profilage racial » au Canada	Ron Melchers, Ph.D.
200	La police à la suite des événements du 11 septembre 2001	Frederick Desroches, Ph.D.
2005	Crime organisé et police dans les communautés rurales et isolées du Canada – Une étude des perceptions des policiers/policières et de leurs interventions courantes	Marcel-Eugène LeBeuf, Ph.D.
2005	Corruption dans les services de police : causes et conséquences - Examen de la documentation	Don Loree, Ph.D.
2005	Premières nations et crime organisé	Colin Goff, Ph.D.
2005	La transformation de la structure des groupes du crime organisé	Jharna Chatterjee, Ph.D.
2005	Échange de l'information entre les services de police canadiens : Un équilibre entre la sécurité, l'efficacité et la collaboration	Marcel-Eugène LeBeuf, Ph.D. et Simon Paré, M. Ed.
2005	Lutte contre le crime organisé au Canada : Le rôle des médias et des campagnes de marketing social	Tullio Caputo, Ph.D. et Michel Vallée
2004	Les missions de paix et la police au Canada : Étude de l'incidence sur les policiers civils et les services de police	Marcel-Eugène LeBeuf, Ph.D.
Décembre 2004	Crime organisé et trafic de personnes au Canada: perceptions et discours	Christine Bruckert, Ph.D. et Colette Parent, Ph.D.
Septembre 2003	Le crime organisé de souche autochtone au Canada : élaborer une typologie pour comprendre et établir des stratégies d'intervention	E.J. Dickson-Gilmore, Ph.D. et Chris Whitehead
Juin 2003	Leçons tirées sur le crime organisé et la coopération policière dans l'Union européenne : Entrevue avec le professeur Cyrille Fijnaut	Marcel-Eugène LeBeuf, Ph.D.

Autres Rapports Disponibles (cont.)

Mai 2003	TVCF: analyse de la documentation et bibliographie	Wade Deisman, M.A.
Mai 2003	La couverture médiatique du crime organisé - Enquête auprès des dirigeants policiers	Judith Dubois
Avril 2003	Le Canada et les nouveaux défis posés par la corruption dans le nouvel ordre mondiale. Une analyse bibliographique	Fernando Acosta, Ph.D.
Mars 2003	Les réseaux criminels	Vincent Lemieux, Ph.D.
Mars 2003	Les répercussions directes et indirectes du crime organisé sur les jeunes, en tant que délinquants et victimes	Holly Richter-White, M.A.
Juin 2002	Le partenariat frontalier d'application de la loi Canada-Américain – Une situation en évolution	Marcel-Eugène LeBeuf, Ph.D.
Juin 2002	La couverture médiatique du crime organisé - Impact sur l'opinion publique?	Judith Dubois
Juin 2002	La <traite> des êtres humains et le crime organisé : Examen de la littérature	Christine Bruckert, Ph.D. et Colette Parent, Ph.D.
Avril 2002	Collectivités, contrebande et conflit : Envisager des mesures réparatrices pour réparer les préjudices implicites de la contrebande sur la nation Mohawk d'Akwesasne	E.J. Dickson- Gilmore, Ph.D.
1999	Rapport sur l'évaluation de l'initiative de justice réparatrice de la GRC: Degré de satisfaction des participants aux forums de justice communautaire	Jharna Chatterjee, Ph.D.
Août 1998	Justice réparatrice et maintien de l'ordre au Canada – Centrer l'attention sur la collectivité	Margaret Shaw et Frederick Jané